

## L'AFFAIRE DE PEMBROKE

Des journalistes viennent de nous révéler ce fait douloureux : là-bas, dans le comté de Pontiac, dans cette province de Québec, qu'on dit pays français, de nos compatriotes se dénationalisent délibérément en s'appliquant à eux-mêmes le Règlement XVII ontarien. Ils veulent que, dans leurs écoles, la langue dominante soit l'anglais; à notre comité de l'instruction publique ils ont exprimé leur volonté en ce sens; dans l'ensemble de leur vie, ils paraissent avoir opté définitivement pour le reniement de leur race.

Quelles sont les causes d'un état d'âme aussi navrant? Quels en sont les responsables? Le mal a son siège à Pembroke, nous dit-on, où il sévit d'ailleurs avec une malignité encore plus funeste. Le poison a été distillé aux Canadiens français de Pontiac et de Pembroke, à ce qu'il semble bien, par un groupe de gens que nous voyons partout alignés de ce temps-ci contre l'influence française au Canada.

Mais ayons le courage de l'avouer: nous sommes un peu responsables de cet état de choses. Si ces compatriotes n'ont pas trouvé en eux la volonté de défendre la culture française et l'idéal de leur race, c'est que d'abord, nous n'avons pas su leur en inspirer une fierté suffisante. C'est ensuite une preuve nouvelle du mal effroyable que nous auront fait les anglo-manes de toute catégorie qui, au grand scandale de nos frères de la dispersion, n'ont cessé de crier depuis quelques années: "Il nous faut plus d'anglais". A ceux que nous avons le devoir de soutenir, nous avons trop laissé l'impression que le Québec lui-même capitulait.

Les sociétés nationales sont priées de venir en aide à nos compatriotes de Pembroke et de Pontiac, plus à plaindre qu'à blâmer. Nous en sommes. Mais tout le monde voudra que d'abord soient nettement établies les responsabilités, puis que soient dénoncés et combattus tous les anglicisateurs, ceux de l'intérieur comme les autres.

L'ACTION FRANÇAISE.

Notre intégrité catholique.

## LA POLITIQUE INTÉRIEURE

Observe-t-on la philosophie des hommes possédant la direction des affaires publiques dans les États chrétiens, l'esprit de leurs lois ou de leurs administrations, que l'on est stupéfait par la rupture officielle de la politique d'avec le catholicisme. "Posséder la vérité politique, c'est — pourtant — connaître les lois auxquelles sont assujettis les gouvernements." <sup>1</sup> Mais "pour connaître ces lois, il faut connaître Dieu" et de plus entendre et croire ce qu'il "affirme de lui-même", et, parmi les politiques les meilleurs, quels sont ceux qui consentent à aller jusque là? Tout homme d'État catholique et réfléchi, s'il était désireux de coordonner ses pensées, ses principes et ses actes, trouverait sans grande difficulté que "toute affirmation relative à la société ou au gouvernement suppose une affirmation relative à Dieu; et — que, par conséquent — la théologie étant la science qui a pour objet les affirmations divines, toute vérité politique ou sociale se résout, en dernière analyse, en vérité théologique". <sup>2</sup>

Ne l'oublions pas, le régime démocratique donne, hélas ! plus souvent le pouvoir aux intrigants de la politique qu'aux véritables hommes d'État, sans compter que les exigences des luttes électorales répugnent singulièrement

---

<sup>1</sup> Donoso Cortès, — *Essai sur le catholicisme*. Œuvres, tome III, page 8.

<sup>2</sup> Id. *ibid.* page 8.



aux honnêtes gens qui ont l'habitude de penser et par conséquent de peser les actes qu'ils posent.<sup>3</sup>

Ne soyons donc pas surpris si, dans ces conditions, les préoccupations d'ordre et de logique soient si rares dans les hautes sphères administratives? Peu importe à la majorité d'un conseil exécutif ou d'une assemblée législative qu'une nation se déshonore, par exemple, et se suicide par le divorce, pourvu qu'on ne lui impute pas la tolérance ou la légalisation de la polygamie ou de la promiscuité saint-simonienne. Les coutumes des Mormons et la théorie de Saint-Simon ne sont pas populaires; voilà tout! Je n'exagère rien. Quelle action exerce-t-on contre les coutumes qui contaminent journellement la moralité publique dans certains théâtres, certains cinémas, certains cafés? et contre la promiscuité des maisons de prostitution? Ne se garde-t-on pas de déclarer illicite en elle-même la prostitution, en pays chrétiens! Seule la crainte d'une critique trop générale guide le pouvoir public jusque dans la réglementation des problèmes moraux. Rares sont pourtant ceux dont les vues se trouvent courtes au point de leur dérober les conséquences politiques et sociales des désordres moraux!

Si, dans le Québec, pour parler de notre patrie à nous, le divorce n'est pas reconnu,<sup>4</sup> s'en suit-il que nos politiques soient sans reproches sous le rapport de la philosophie chrétienne? Que l'on veuille bien noter ici que cette question n'est nullement tracassière dans ma pensée. Totalement indifférent à la fortune et au sort des hommes et des partis

<sup>3</sup> Les honnêtes femmes seraient-elles différentes des hommes sous le régime de la démocratie "parfaite" supprimant, sinon les sexes eux-mêmes, au moins leur différence politique et juridique?

<sup>4</sup> Il l'est au besoin pour ceux qui veulent revendiquer leur qualité de fédéralistes et se diriger sur Ottawa; en consacrant le principe de la fusion de notre race, sauf des exceptions données, sans cesse rétrécies depuis 1867, la confédération canadienne concédait en retour ce virus de dissolution des foyers.

politiques de chez nous, trouvant souvent "rouges" et "bleus" également libéraux au point de vue religieux dans la vie publique, sans même songer à leur reprocher la fausse philosophie que l'on appelle le libéralisme religieux, puisque nos hommes publics n'en ont aucune, je ne fais que juger, le plus simplement du monde, les hommes qui dirigent l'administration actuelle et qui portent la responsabilité de notre politique québécoise. Pourquoi se gêner ? Eux se gênent-ils ?

Parce que nos députés sont pour la plupart de bons catholiques dans leur vie privée, qu'ils ont presque tous étudié la philosophie scolastique dans nos collèges, sans en répudier publiquement les principes depuis, qu'ils subventionnent leurs *Alma mater*, et reçoivent sans doute pour cela l'approbation tapageuse des réunions d'anciens élèves, je ne crois pas qu'il s'ensuive que leurs actes publics et leur législation soient à cause de cela sans reproche du point de vue qui nous occupe.

Les actes de nos législateurs portent au contraire l'empreinte d'un esprit neutre, ou d'un protestantisme tolérant, étant privés, dans leur inspiration, de la philosophie catholique. Et, chose curieuse, dans la préoccupation de la critique, nos députés paraissent moins soucieux des jugements que leurs propres compatriotes peuvent porter sur leur esprit public, du point de vue où je me place dans le moment, que de la "mauvaise" impression pouvant résulter chez les protestants par une législation marquée, trop ouvertement, au coin du droit public de l'Église. Comme si, dans la législature où nous sommes les maîtres, nous dussions hésiter entre l'inspiration catholique et l'inspiration hérétique, ou même commettre l'impertinence de chercher à tenir un "juste" milieu entre les deux. Ils font preuve en cela



de faiblesse et d'une déformation ou d'une absence déconcertante du sens chrétien.

Lorsque l'Association de la Jeunesse catholique demanda au Parlement les avantages des corporations, la Chambre fut gênée par l'expression de soumission au Pape qui se trouva dans la définition de son caractère. Aussi demanda-t-elle que l'on voulût bien consentir à la supprimer. Elle fut omise dans la loi. Les mêmes députés, qui n'hésitent pas à imposer leur volonté par un texte clair quand la jurisprudence tend à établir une règle qui ne leur convient pas, croiraient sans doute faire œuvre de bigoterie en détournant, par le même moyen, la jurisprudence établie il y a trois ans par le conseil privé d'Angleterre, qui décida qu'une union matrimoniale non reconnue par l'Église peut être légale dans le Québec. Une telle jurisprudence est pourtant une violation grave de la liberté catholique.<sup>5</sup>

Que dire maintenant de ces mouvements sournois qui se manifestent de temps en temps dans nos lois contre l'exemption des impôts au bénéfice des biens ecclésiastiques? Et de l'esprit que suppose la loi de l'assistance publique?

Non, si l'heure de la persécution violente est passée pour l'Église dans la plupart des pays — elle existe encore sur quelques points de la terre, l'expulsion de Monseigneur Filippi, délégué apostolique, au nom de la loi mexicaine, en est la preuve — l'esprit du mal n'est pas au repos. Malgré une certaine trêve tacite, l'ostracisme pèse encore sur les catholiques français, qui n'ont pas, dans la direction politique et administrative de leur pays, la part qui leur revient. Avec quelle mesquinerie les relations diplomatiques de la France ont-elles été renouées avec le Vatican! Et quelle

<sup>5</sup> Mgr Paquet, — *Droit public de l'Église. L'action religieuse et la loi civile*, page 130.

haine religieuse inspire l'opposition antinationale faite à ces relations, si nécessaires au seul point de vue matériel de la France !

On vante beaucoup la tolérance religieuse de l'Angleterre et celle des États-Unis, mais songe-t-on qu'en Angleterre, les seules lois positives qui existent concernant la religion sont les formules hérétiques et sectaires de l'ostracisme de Henri VIII et d'Elisabeth ? Rien ne doit étonner aussi quand il se produit périodiquement des bouffées de fanatisme contre les droits de la famille ou l'école libre. Qui ne se rappelle la plainte que fit naguère entendre à ce propos l'archevêque de Westminster ? Tout récemment l'élément anticatholique de l'Orégon a entrepris une croisade à sa manière contre l'enseignement primaire indépendant. Et ne va-t-on pas maintenant jusqu'à réclamer le retrait d'un article d'une loi actuelle permettant l'importation et le transport du vin pour les fins sacramentelles ainsi que la suppression de l'exemption d'impôt dont bénéficient les propriétés ecclésiastiques ?

D'une façon générale, la politique, dans les pays chrétiens — et chez nous comme ailleurs, — est en rupture avec la philosophie catholique. Elle est incroyule. Malheureux gouvernants et malheureux peuples, reconnaissez donc que l'intelligence incroyule "n'a que la grandeur d'un abîme, car l'erreur l'habite; tandis que l'intelligence croyante a la sainteté d'un tabernacle; car la vérité y demeure" !<sup>6</sup>

Sans doute il y eût des siècles d'une haute culture intellectuelle et d'une grande incroyulité tout à la fois, et ces siècles "laissent derrière eux sur les flots du temps une trace éblouissante, et jettent dans l'histoire un grand éclat. Que cet éclat ne vous séduise pas ! Regardez avec

---

<sup>6</sup> Donoso Cortès, *Ibid.* page 7.



attention ; leurs splendeurs sont les splendeurs de l'incendie ; leurs feux, les feux de l'éclair et de la foudre. On dirait la flamme sinistre que projette au loin un vaste amas de matières impures s'embrasant tout à coup ; ce n'est point la douce et pure lumière si harmonieusement répandue sur les voûtes du ciel par le pinceau souverain du souverain artiste." <sup>7</sup>

\* \* \*

Il doit en être des gouvernements comme des individus, il faut, selon la formule de Paul Bourget, <sup>8</sup> qu'ils vivent comme ils pensent, s'ils énoncent de bons principes, autrement ils viennent à penser comme ils vivent. Absorbés toute leur vie par des problèmes d'ordre matériel, qu'il s'agisse de l'action administrative, de la stratégie des campagnes politiques ou de l'avancement personnel, les gouvernants sont incapables de s'élever au delà de la sphère des lettres, des sciences et des arts. Ils ne connaissent pas officiellement le surnaturel ; s'ils y touchent parfois, c'est sans le savoir, ou c'est ici pour y trouver un argument électoral, ou là pour se hâter de le nier ou de le dominer du haut de leur petitesse. Il résulte de tout cela que les gouvernements des pays chrétiens vivent comme leurs gouvernants pensent depuis longtemps, c'est-à-dire dans l'erreur. Et l'erreur les mène, à son tour, à d'autres désordres, entre autres au socialisme. On y voit, en effet, le rationalisme de sa philosophie, la démocratie, au moins théorique, de son gouvernement, et l'athéisme de sa pensée. Et, comme il faut quelque chose de considérable, et qui domine, pour remplacer la révélation, la grâce et la Providence divine, <sup>9</sup> le Dieu-État apparaît.

<sup>7</sup> Id. *Ibid.* page 7.

<sup>8</sup> *Le démon de midi.*

<sup>9</sup> Donoso Cortès, — Œuvres, tome III, pages 286, 287.

Il faudrait être aveugle, il me semble, pour nier que la tendance générale est au socialisme d'État dans l'Europe centrale, sauf peut-être en Espagne. Et, qui sait?<sup>10</sup>

Si certains gouvernements sont venus à penser comme ils avaient vécu, le nôtre, qui s'est récemment proclamé catholique par son chef, vit-il comme il pense? Dépourvu, dans son esprit, de la philosophie catholique, il se dirige lui aussi du côté du socialisme d'État. Il assume, sans raison suffisante, le commerce des liqueurs, et, sous le faux prétexte de la charité, il achète la liberté d'association.<sup>11</sup> Inquiété par l'action politique des organisations agricoles il cherche à dominer toujours davantage les associations d'agriculteurs. Il précipiterait vraisemblablement la fondation d'un crédit agricole, si les caisses populaires, ces admirables institutions économiques qui nous rendent maîtres de nos épargnes, se développaient plus rapidement. Il le ferait, pas en haine des institutions libres, mais pour ne pas perdre une nouvelle occasion de fortifier sa possession du pouvoir par le patronage, exercé au moyen des deniers publics.

C'est bien le Dieu-État de la civilisation païenne qui réapparaît dans les pays chrétiens! Au moins dans l'antiquité romaine la divinité de la Patrie trouvait son unité dans la personne de l'empereur, quels que fussent ses caprices et ses cruautés! A notre époque de démocratie,

<sup>10</sup> La péninsule hispanique est dans un tel isolement que toutes les hypothèses sont vraisemblables. Comment Mgr Seipel, chancelier d'Autriche, et cet autre prélat dont le nom m'échappe, gouverneur du Matto-Grosso au Brésil, résistent-ils au courant général? Il serait intéressant de le savoir. Le premier est sans doute occupé à trouver avant tout, du pain pour ses administrés. Quant au prélat-politique brésilien, est-il encore en fonction? La poste et le télégraphe établissent dans le monde des courants déterminés en dehors desquels on ne trouve pas grand'chose.

<sup>11</sup> M. Henri Bourassa a écrit récemment, sur la loi des liqueurs et celle de l'assistance publique, deux articles fort remarquables. — *Le Devoir*, 29 et 30 janvier.



au bénéfice de qui, de quoi, se fait le monopole de l'État ? En théorie nous savons bien qu'il profite directement ou indirectement à l'ensemble d'une poignée de politiciens et d'une... pelletée de fonctionnaires; mais encore ?

Heureusement pour les tenants de la liberté et de la philosophie catholique, les honnêtes députés, mais sans philosophie, qui se font inconsciemment les docteurs du socialisme d'État, ne pourront trouver, en 1923, un nouveau Platon, ou un nouvel Aristote, qui nous fasse admettre philosophiquement que nos personnes, notre liberté et nos biens appartiennent à l'ensemble d'une poignée de ministres — souvent sympathiques dans leur vie privée, je l'admets — et d'une pelletée de fonctionnaires anonymes, s'arrogeant ensemble l'absolutisme d'un Romulus Augustule.

\* \* \*

L'homme est censé trouver dans la société civile la protection et le bien général que la société domestique est impuissante à lui procurer. *Ex naturae hominis consideratione patet, Deum ideo instituisse societatem civilem, ut hominum jura in ea prôtégantur, eo quod in societate domestica iste finis generaliter loquendo, obtineri nequeat.* Mais avant de tenir le langage des philosophes catholiques, voyons un peu ce qu'il faut entendre par la vraie civilisation.

Elle est assurément "la réalisation d'un certain idéal de société humaine, affirme Godefroid Kurth. Mais, ajoute-t-il, c'est quand il s'agit de dire en quoi consiste cet idéal que les dissidences éclatent. Pour être aussi parfaite qu'il lui est possible de l'être ici-bas, il suffirait que (la société) possédât un principe d'organisation qui coordonnerait tous ses éléments en vue de cette fin, en d'autres termes, une loi fondamentale qui, tout en tenant compte de leurs

défectuosités naturelles, les mettrait cependant dans les conditions les plus favorables à leur perfectionnement continu. Cela revient à dire qu'une définition exacte de la civilisation ne se conçoit pas sans une connaissance préalable de la personne humaine, toute société ne consistant en réalité que dans une réunion de personnes."<sup>12</sup> Donc "qu'est-ce que l'homme? — Etre intelligent et libre", ayant "une fin dernière qui lui est propre, et à la réalisation de laquelle il doit consacrer son existence".

Reprenant la pensée de Donoso Cortès, que nous avons citée au début, Godefroid Kurth conclut: "C'est donc, en dernière analyse, un problème d'ordre théologique dont la science sociale poursuit la solution, et, pour tout dire, on ne trouvera le secret de la civilisation humaine que dans le secret d'une révélation divine."<sup>13</sup> Du coup, les civilisations de l'antiquité païenne doivent être écartées. Non pas parce qu'elles s'appellent païennes, mais à cause de la philosophie du paganisme. En effet, si pour être aussi parfait qu'il lui est possible de l'être l'État doit aider les personnes à tendre vers ce pour quoi elles ont été faites, les civilisations qui affirment que l'homme est fait pour l'État, sont nécessairement dans l'erreur en faisant d'un moyen un but.

Que dit, par exemple, le divin Platon dans la *République*? "Dans ce livre effrayant le philosophe met en pièces la société humaine... rien ne trouve grâce devant ce réformateur qui légifère au nom de la Patrie. Il ignore le droit de l'homme à la vie: à mort l'enfant mal venu, à mort les malades! Il voit dans la famille un organisme inutile et même gênant, parce qu'elle constitue une société particulière, ayant des intérêts distincts de ceux de la société pu-

<sup>12</sup> Godefroid Kurth, — *Les Origines de la civilisation moderne.* — Introduction, pages XII, XIII.

<sup>13</sup> Id. *Ibid.*, page XVI.



blique; il la supprime, en imaginant la promiscuité des femmes, à laquelle il ajoute, chose plus horrible encore, ce que faute d'un terme précis il faut appeler la promiscuité des mères. La pudeur féminine est un obstacle à l'éducation commune des enfants des deux sexes: il décrète la suppression de la pudeur. La propriété individuelle est un obstacle à la vie commune: il s'en débarrasse en proclamant obligatoire la communauté des biens. Il va plus loin; il consacre dans ses lois des vices que la nature a proscrits par les siennes, et pour lesquels la langue chrétienne n'a pas même de nom. Pourquoi, dira-t-on, cette inutile infamie? Simplement parce que le philosophe a cru découvrir le moyen d'exploiter le vice au profit de l'État, et que dès lors il est justifié." <sup>14</sup>

Et, dans les temps modernes, qu'a-t-on proclamé au nom de la civilisation, en dehors de l'Église? Jean-Jacques Rousseau conseille l'avortement et l'exposition des enfants, et, avec Victor Hugo, il absout le suicide; Luther nie en principe la liberté de conscience; des princes protestants ont nié politiquement la même liberté par la formule: *Cujus regio ejus religio!* La loi révolutionnaire de 1792 préconise le divorce; Georges Sand excuse l'adultère; Luther tolère la bigamie; les Mormons la polygamie; l'école saint-simonienne rêve la suppression de la société domestique et son remplacement par une honteuse promiscuité. L'article 35 de la constitution française de 1795 proclame l'insurrection le plus sacré des devoirs. Proudhon meurt en laissant pour mot d'ordre à la postérité: *Anarchie!* Auguste Comte suggère de diviniser l'Humanité et E. von Hartmann propose à la même humanité de se supprimer elle-même par un

<sup>14</sup> Id. *ibid.* Introduction: *Le Principe civilisateur*, page XXIV.

suicide en masse. Les nihilistes travaillent à réaliser ce beau rêve.<sup>15</sup>

À tous "ces champions de l'erreur, qui se réclament de la civilisation et qui ramènent la barbarie", comme aux païens des premiers temps du christianisme, l'Église répète la loi du Christ: *Aimez Dieu par-dessus toutes choses, et votre prochain comme vous-mêmes*. Et, lorsque le besoin s'en fait sentir, elle précise par la voix du pape. C'est ainsi que par elle, l'homme connaît non seulement les moyens qu'il lui faut prendre pour avoir la vie éternelle; il sait aussi quels sont ses devoirs envers la société. Mais, l'Église n'est pas un facteur d'ordre dans l'État parce qu'elle fait obéir les faibles; en pleine possession de l'autorité du Dieu créateur, rédempteur et inspirateur, elle parle à ceux qui possèdent le pouvoir, avec la même autorité: "Quelle que soit la forme de gouvernement, dit Léon XIII,<sup>16</sup> tous les chefs d'État doivent absolument avoir le regard fixé sur Dieu, souverain Modérateur du monde, et, dans l'accomplissement de leur mandat, le prendre pour modèle et règle."

Avec quelle éclatante raison, le même pape a écrit: "Partout... où l'Église a pénétré, elle a immédiatement changé la face des choses et imprégné les mœurs publiques non seulement de vertus inconnues jusqu'alors, mais encore d'une civilisation toute nouvelle."<sup>17</sup>

Le catholicisme est la civilisation.

\* \* \*

Que gouvernants et gouvernés, dans les pays chrétiens en particulier, se rendent donc compte que l'Église, fondée

<sup>15</sup> Id. *ibid.*, pages XLIX, L, LI.

<sup>16</sup> Léon XIII, — *Immortale Dei*.

<sup>17</sup> Id. *ibid.*



pour le salut des âmes, est cependant "dans la sphère... des choses humaines, la source... de tels avantages qu'elle n'en pourrait procurer de plus nombreux et de plus grands, lors même qu'elle eût été fondée surtout et directement en vue d'assurer la félicité de cette vie"<sup>18</sup> Dans toutes les déterminations que l'homme est appelé à prendre, il est sans cesse arrêté par la difficulté de discerner clairement quels sont les motifs qui le sollicitent en sens divers. S'il est une adhésion que tous les catholiques devraient donner spontanément, c'est bien l'adhésion à toutes les vérités découlant de leur religion, dont ils reconnaissent la divinité.

Eh bien ! dans la pratique, les nations chrétiennes s'éloignent tellement des préceptes de l'Église qu'elles "ont abominablement trahi leur mission providentielle"<sup>19</sup> chez les peuples païens. "Lisez la vie de saint François-Xavier et de tous les conquérants d'âmes, parcourez les annales des missions étrangères depuis quatre siècles; et vous trouverez écrite partout, en lettres de sang et de feu, cette effroyable vérité: les nations chrétiennes, la chrétienté tout entière est responsable de l'endurcissement des infidèles. C'est ce qu'on a si justement appelé le scandale des Gentils."<sup>20</sup>

Les peuples, comme les individus, ont l'obligation de s'amender lorsqu'ils découvrent l'erreur en eux. Aussi notre petit peuple, si favorisé sous le rapport de la foi et de la vie religieuse — un délégué apostolique a déjà dit que nous étions peut-être le seul peuple dont l'ensemble des membres étaient aussi imprégnés du catholicisme, depuis le berceau jusqu'à la tombe — notre petit peuple devrait se ressaisir sans plus tarder. Et, dans ce mouvement de

<sup>18</sup> Id. *ibid.*

<sup>19</sup> M. Henri Bourassa, — *Le Canada apostolique*, page 165.

<sup>20</sup> Id. *ibid.*, page 166.

réaction si désirable, qui ferait honneur à notre intelligence et rehausserait notre dignité d'homme, nos gouvernants, la plupart bons catholiques dans leur vie privée, devraient se convaincre "de la nécessité, pour tout catholique sincère, de se montrer ce qu'il est, non seulement au foyer et à l'église mais dans les relations publiques, dans la chaire, dans les prétoires, dans les parlements".<sup>21</sup>

Plus il y aurait de philosophie chrétienne dans les intelligences, moins il y aurait de place pour l'esprit de parti, la capacité des crânes étant limitée. Que l'on ne voie pas ici une allusion malveillante à l'endroit de la seule majorité ministérielle de la chambre québécoise. Reprocher à une administration l'esprit de ses lois et certaines de ses tendances, ce n'est pas se solidariser du même coup avec ses adversaires politiques, ni préjuger les députés élus pour le nouveau parlement, qu'ils siègent à droite ou à gauche.

Ce qui intéresse un groupe grandissant de nos compatriotes du Québec, ce sont moins les succès et les échecs de tel ou tel parti politique, que la mentalité et la philosophie religieuse qui domine dans l'unique Chambre française des deux Amériques.

En tant que catholiques nous désirons que cette Chambre, composée de catholiques, fasse honneur à l'Église, en maintenant avec elle le double courant de vie que cette dernière est en droit d'attendre: qu'elle aille à l'Église, pour la servir, et qu'elle en rapporte la lumière dont son esprit a besoin.

En tant que latins nous désirons que cette Chambre, quels que soient les députés qui la composent et le parti qui y détient le pouvoir, soit remarquée et respectée des pays protestants et anglo-saxons qui l'entourent, comme des

---

<sup>21</sup> Mgr Paquet, — *Droit public de l'Église. — L'action religieuse et la loi civile*, page 202.



lointains États latins du Sud de notre continent, à cause des traits saillants du génie particulier qui doit être le sien.

En tant que français nous désirons que cette Chambre s'appuyant sur le roc de l'Église, se prépare à faire remplir à notre peuple, dans le monde international, en sa qualité de fils de France, les fonctions de nation majeure, qu'exercent déjà en Amérique les fils de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal.

Que ce désir naturel, que cette espérance légitime, n'effraie personne ! Nous n'avons rien des révolutionnaires. Mais nous connaissons les lois de la vie et nous les affirmons.

Anatole VANIER.

### HOMMAGE À UN OUVRIER.

*Sur une tombe.* — Dernièrement mourait au Bic, dans la lointaine région du Golfe, un brave homme dont la mémoire sera universellement honorée chez les Canadiens de langue française, quand ceux-ci auront appris à préférer les actes aux discours. Frédéric Boucher fut le premier président et l'organisateur de la Coopérative des fromagers, muée par la suite en Coopérative centrale des Agriculteurs. Quand cette société se fonda il y a quelques semaines dans la fédération des coopératives agricoles de la province de Québec, elle comptait une dizaine de mille adhérents, faisait pour près de \$10,000,000 de ventes par année, et les pouvoirs publics avaient besoin d'elle pour soutenir et tonifier tout l'organisme de la coopération agricole en cette province. Boucher n'ayant participé à aucune fraude électorale retentissante ni truqué aucun rapport de banque, il ne fut jamais question de lui pour un ministère et jamais magistrat ne fit, dans un jugement sagement motivé, l'éloge de son intégrité. En outre, son manque d'instruction relatif ne lui permettait pas de se mettre en vedette par la plume ou par la parole. Il n'en aura pas moins été un des premiers et des plus utiles artisans de la libération économique du Canada français.

(La Rente, 1er fév. 1923.)

## LA MANIFESTATION DU 15 FÉVRIER 1923.

---

La réunion du 15 février 1923 à la salle Saint-Sulpice fut un trop beau témoignage à l'égard de M. l'abbé Groulx pour que la *Ligue d'Action française* ne le note pas d'une façon particulière.

Notre directeur ne serait pas téméraire de considérer cette soirée du 15 février comme sa revanche, à la suite des basses attaques dont il fut récemment l'objet. Il préfère, j'en suis sûr, voir dans cette manifestation la preuve de la considération que l'on porte à son œuvre littéraire et historique.

Cette œuvre devenant importante, des dénigreurs devaient chercher à la rapetisser. Leurs malveillantes chroniques répondaient à un plan concerté: on espérait miner sournoisement l'influence du directeur de l'*Action française*, effriter l'édifice qu'il réussit à élever. Les amis de M. l'abbé Groulx ne pouvaient laisser ces attaques sans réponse. Les ripostes n'ont pas manqué à ces prétendus critiques. Il convenait de faire en plus une étude complète de l'œuvre attaquée. M. Olivar Asselin se chargeant de ce travail, le public était assuré d'avance que ce remarquable écrivain apporterait dans cette critique la liberté d'esprit, la netteté de vues, la clarté et la franchise d'expression dont il ne s'est jamais départi depuis plus de vingt ans qu'il s'intéresse à la cause française au Canada.

Plus de mille personnes s'étaient rendues à la salle Saint-Sulpice pour entendre l'analyse que ferait M. Asselin des livres du directeur de l'*Action française*. Le conféren-



cier répondit avec succès à l'attente de ses nombreux auditeurs. C'était la première analyse d'ensemble des ouvrages de M. Groulx. Elle servira à tous nos critiques de l'avenir. M. Asselin, précisant la conception que le professeur de l'Université de Montréal s'est faite de l'histoire canadienne, signala la probité qui le guida dans le dépouillement de nos archives, sa maîtrise d'écrivain, la fierté et l'espoir que communique la lecture de ses livres.

M. l'abbé Groulx a tonifié la nouvelle génération. Il l'habitua à comprendre les choses de notre passé, à voir clair dans les périls de l'heure présente. Que la manifestation du 15 février lui soit un réconfort et un encouragement à poursuivre son œuvre.

ANTONIO PERRAULT.

### LE NATIONALISME ET LA THÉOLOGIE.

“On peut concevoir un “nationalisme” qui considère comme une règle supérieure à l'abri de toute contestation le droit naturel et divin, les principes de justice et d'ordre que le Créateur a profondément gravés dans la nature de l'homme et la nature des choses, les doctrines de haute moralité sociale dont l'Église catholique est l'incorruptible gardienne.

“Ce serait dans les limites tracées par le droit naturel et divin, ce serait dans la sphère tout humaine où évoluent les divers systèmes concernant le gouvernement des peuples, que serait affirmée, de préférence à tout autre principe politique, la suprématie de l'intérêt national. Contre le “nationalisme” ainsi compris, la théologie catholique ne pourrait formuler, à coup sûr, aucune objection de principe.” (R. P. Yves de la Brière, les *Lettres*, janvier 1923, p. 31, Enquête sur le nationalisme.)

## L'APPEL DE LA RACE ET LA THÉOLOGIE DU PÈRE FABIEN

L'*Appel de la Race* continue sa fortune un peu heurtée. Il élargit de jour en jour son influence de purification et d'éveil pour le sens national. Nonobstant Trissotin et Vadius, c'est un bel et bon livre. Il n'y aura, à le juger mauvais, que des étrangers d'origine ou d'esprit, et qui sont incurables. Leur cas est maintenant assez diagnostiqué. "Quand une lecture vous élève l'esprit, a dit La Bruyère, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage; il est bon, et fait de main d'ouvrier."

Mais en dehors toutefois de quelques élucubrations coléreuses ou mesquines, il a été fait de ce roman de sages critiques : au point de vue du style, au point de vue du genre. La question littéraire soulevée autour de lui achève à peu près de se liquider. Quelques faiblesses échappées à une plume hâtive, emportée par la passion de convaincre et d'entraîner; une affabulation de la thèse et une charpente de roman qui pourraient gagner à un léger réajustement et à quelques profils mieux accusés : voilà au total ce que l'on a de plus grave à lui reprocher de ce chef. Là-dessus, croyons-en les maîtres. L'auteur, si vous le connaissiez, vous le confesserait dès l'abord. "Je n'ai jamais fait de roman", a-t-il écrit en guise d'avertissement au lecteur, sans forfanterie ni pédantisme.

Voilà, en effet, à moins que je ne m'abuse, la conclusion véritable de la judicieuse étude du roman qu'a publiée en décembre dernier, dans le *Canada français*, M. l'abbé



Camille Roy, d'une singulière autorité, comme l'on sait, dans la critique littéraire au Canada. "Quand un livre, dit-il, donne avec autant de vigueur, avec une pensée si drue et si forte, de si hautes leçons, l'on peut dire que malgré ses défauts de composition, c'est un très bon livre." (*Canada français*, déc. 1922, p. 313). Et encore: "Aloné de Lestres... se place, assurément, au premier rang de nos écrivains", (*Ibid.*, p. 315).

Quelque verdeur d'expression dans l'article précité, un peu d'humeur mal retenue, à propos de vétilles littéraires et d'un point délicat, celui de la formation patriotique dans nos collèges, pourraient donner le change au lecteur inattentif. Qu'on relise. On verra bien que le distingué professeur de Laval a véritablement fait un magnifique éloge de l'*Appel de la Race*, et que, le ton vif excepté, on peut lui accorder volontiers licence de ne point goûter cet arrangement de scènes, de déclarer un peu pâle telle physionomie, et de souhaiter quelques autres personnages: par exemple, un Irlandais de meilleure espèce que Duffin, fût-elle rare au temps du Règlement XVII.

L'abbé Roy s'est mis au point de vue de la haute critique, et il n'a point voulu, c'est sûr, nuire à l'essor de l'*Appel de la Race*, "un ouvrage, en effet, de haute valeur" (*Canada français*, p. 300) et dont il a sincèrement admiré: l'"inspiration très haute qui l'a dicté; l'analyse très fine et très juste des appels de la race, la démonstration vigoureuse d'un fait d'atavisme qui surgit de la conscience, qui s'impose tôt ou tard à toute âme bien née; et par voie de déduction, la condamnation logique de toutes les anglomanies et de toutes les trahisons nationales". (*Ibid.*, p. 313).

Mais là où l'abbé paraît trop sévère, mal fondé, voire injuste, c'est dans son appréciation du cas de conscience

de Lantagnac, posé et résolu par Alonié de Lestres, sous la figure du Père Fabien.

\* \* \*

Est-il sage, oui ou non, de proposer de ces cas dans les romans? Je ne sais, n'étant guère versé dans la critique et nullement académicien. Mais si Jules de Lantagnac peut ou ne peut point, au regard de la conscience, parler au Parlement fédéral sur la motion Lapointe, contre le gré de sa femme qui le menace de divorce, la théologie morale me donne là-dessus quelques principes, et j'estime qu'elle offre plus de souplesse dans ses solutions que ne pourraient en présenter parfois le bon goût littéraire ou les conventions de société. C'est ce que je veux essayer de montrer.

Je l'entreprends, du reste, avec assez de confiance, ayant eu depuis six mois qu'a paru l'ouvrage, l'occasion d'entendre ce qu'en déclarent de vrais théologiens — et des plus éminents de chez nous — outre ce qu'en ont manifesté des censeurs diocésains et des évêques, qui n'en ont point du tout semblé offusqués. Il serait effarant que le livre fût dès lors aussi franchement gâté au point de vue moral que d'aucuns l'ont écrit. Nos pasteurs auraient-ils donc moins le sens de l'orthodoxie et un zèle moins averti pour les mœurs que les théologiens de la *Revue Moderne*<sup>1</sup> ou de *l'Événement*?

J'ai peur que, de son côté, la plume du critique de Québec soit allée plus vite que sa théologie; et je présume que s'il avait à reviser sa copie, il l'atténuerait un peu à l'heure présente, et mettrait plus de jour dans sa casuisti-

<sup>1</sup> Tel M. de Montigny qui redoute surtout que, grâce à ce roman, les orangistes accusent nos représentants publics de "subordonner les intérêts de l'État aux exigences de leur église" (*sic*).



que. Il ne m'en voudra pas de le contredire; je le ferai respectueusement et sans aigreur.

Au surplus, pense-t-on que je sois intéressé? En aucune façon, du moins par rapport au Père Fabien, oblat fort estimable, à coup sûr, dans le roman, mais aussi légendaire et composé que Jules de Lantagnac, qu'on veuille m'en croire. Je ne désavouerai certes pas le personnage; et je reste aussi honoré qu'ému du mobile qui a poussé Aloné de Lestres à faire de ce religieux l'un de mes confrères.<sup>2</sup> Mais cela ne m'impose à son égard ni le respect des vivants ni les réserves de l'esprit de corps.

\* \* \*

Or donc, d'après l'écrivain du *Canada français*, il ne saurait être question de volontaire indirect dans la décision pratique que donne ce bon Père Fabien à son dirigé, Jules de Lantagnac, de prononcer un discours le 11 mai 1916, dût-il en arriver la rupture de son foyer, la désertion de sa femme, l'éloignement de ses fils et de ses filles.

Trois motifs l'en empêchent.

Il s'est laissé prendre à l'anglomanie, lui surtout en est responsable; lâcheur, il le fut bien volontairement.

Donc, si Maud épousa un anglomane, elle a le droit de compter qu'il lui fera un foyer heureux.

Donc encore, s'il y a appel de la race chez Jules de Lantagnac, il y a aussi appel de la race chez Maud Fletcher. Et donc enfin...

<sup>2</sup> Tout autant que d'avoir placé la villa Lantagnac au Lac Mac-Gregor, où les scolastiques oblats vont à l'été, et où ils reçurent déjà Aloné de Lestres plusieurs fois. En passant, je puis affirmer à M. de Montigny que M. X... n'a jamais pris une seule fois ses vacances à cet endroit, où il a eu quelques intérêts financiers, à ce qu'on dit, dans certaine propriété, mais que seul le collaborateur de la *Revue Moderne* a pu découvrir. Et je pourrais faire égale justice de moult autres prétendues concordances établies par M. de Montigny dans son article.

Examinons tout cela de plus près, et faisons quelques distinctions de ces distinctions, qui écartent et élargissent parfois les plus solides prémisses. On verra bien si Jules s'est mis définitivement, et de toute évidence, "dans l'impossibilité morale et pratique de rendre à la cause française les services qu'il voudrait maintenant lui rendre" (*Canada français*, p. 309), et si la théologie du Père Fabien est de tout point aussi "mal avisée" qu'on le soutient.

\* \* \*

D'abord observons que l'oblat se garde de faire une obligation trop expresse à Jules de se sacrifier et de sacrifier sa famille. Il a, le bon Père, le sens des âmes, qu'il faut toucher délicatement quand elles sont dans la douleur et qu'il faut tonifier peu à peu lorsqu'elles sont plus faibles que les devoirs qui paraissent les charger. Aussi, ne lui enjoint-il point rigoureusement de s'exécuter, de ne point hésiter, de tout fouler aux pieds sur son passage héroïque, de rompre ses attaches au foyer et d'écraser en son cœur ses fibres d'époux et de père. Il y va plus délicatement. On voit bien, sans doute, ce qu'il pense au fond. Et encore ! — "Votre acte à vous est un acte de devoir, un acte que vous commandent *peut-être* votre fonction de personne publique, vos obligations de député". — "Mon ami, il y a ici un conflit entre deux obligations, je *cherche* laquelle doit l'emporter." On le voit : le Père ne dit presque point sa pensée; il la fait conclure à peine théoriquement, laissant à des moments plus calmes et au besoin de l'heure, sous l'effet de la grâce, d'en faire embrasser résolument la pratique. Voilà ce qui est pastoral et fort humain tout ensemble. Accordons ce bon point à l'ardent directeur. Et je ne puis m'empêcher de trouver tragique et émouvant au suprême, ce duel moral,



où la doctrine entre longuement, c'est vrai, mais précisément parce que c'est elle qui torture la conscience et pose sur la tête de Jules, la menace de l'immolation la plus déchirante.

Est-ce pour avoir vécu de plus près ces heures franco-ontariennes de 1915 qu'on pense les comprendre mieux?..

En outre, la pensée du religieux, telle qu'elle transparaît, établit-elle tout à fait un devoir strict, une obligation formelle dont l'omission constituerait une faute en conscience, un péché proprement dit? Peut-être. Mais à l'analyse des motifs qu'il en expose, motifs de plus en plus larges d'envergure, et partant de moins en moins pressants pour tel individu déterminé, on pourrait présumer que le Père laisse plutôt entendre un devoir de noblesse, une prescription d'honneur, celle d'un geste chevaleresque et héroïque. Que s'il y a obligation morale devant Dieu, ce n'est que d'une façon incertaine, lointaine et imprécise, discutable (à preuve les objections de Jules, — et le sentiment de l'abbé Roy) — trop peu évidente pour obliger gravement. Le P. Fabien confesse à la vérité qu'il n'émet lui-même qu'un jugement dubitatif: "Donc, mon ami, tout pesé devant Dieu, vous voyez où *incline* ma décision".

Cependant, pour le conseiller de Jules, il ne fait pas de doute que la décision qu'il suggère ne soit un *droit*, que la situation publique du député de Russell lui commande, semble-t-il, d'exercer: "Ai-je le droit? Ai-je le devoir, voulez-vous dire, rectifia encore le religieux qui parlait avec douceur".

Et c'est ici que nous rencontrons l'éminent contradicteur de Laval: pour lui, Jules non seulement n'est point tenu, mais en aucune manière ne peut user de ce droit, pour les raisons déjà rappelées.

Une solution aussi exclusive ne me paraît point acceptable, c'est contre elle que je m'inscris en faux.

Je soutiens au contraire que si le Père Fabien pourrait avoir tort de faire à Jules de Lantagnac une obligation formelle, — à supposer qu'il la lui fît, — de sacrifier son foyer à l'appel de la race, le critique québécois n'a pas raison non plus de lui défendre ce sacrifice au total. Je soutiens, — avec Alonié de Lestres, — que Jules peut, certes, prononcer ce discours d'où résultera pourtant une si lamentable division de famille; il le peut, et très honorablement, en vertu même du *volontaire indirect*. Voilà ma thèse.

\* \* \*

Donnons d'abord, en peu de mots, pour ceux qui n'auraient point lu avec assez de soin l'exposé rapide du Père Fabien, ce qu'il faut entendre par *volontaire indirect*. Le terme le dit assez de lui-même: c'est un acte de volonté par lequel on ne veut point directement ou en soi, mais indirectement et en raison d'autre chose, un objet. En théologie morale, la doctrine du *volontaire indirect* est celle-ci: il est permis de vouloir indirectement, c'est-à-dire par simple tolérance, un effet mauvais qui résultera d'un acte *honnête* que l'on va délibérément poser en vue d'une fin bonne, cette fin même étant voulue directement parce qu'elle est bonne, et nonobstant le mal accidentel qui s'y accole.

Je n'ai pas à pérorer longuement sur la légitimité de ce principe, incontestable et incontesté dans ses justes limites; non plus qu'à préciser les exactes conditions qui tracent les confins de son champ d'exercice. Qu'il suffise de souligner ce qui a déjà été au moins insinué dans le simple énoncé de la théorie. On y découvrira quatre conditions essentielles :



a) Il faut que l'acte posé — cause indirecte — soit honnête;

b) Que le mauvais effet, même accidentel, ne soit point visé pour lui-même;

c) Qu'il ne résulte pas intrinsèquement de l'acte accompli, qui ne serait plus dès lors en soi exempt d'immoralité;

d) Et qu'enfin le bon effet soit d'une suffisante importance, au point qu'on en puisse conclure qu'il excuse vraiment la tolérance du mal occasionnel. Autrement, sans cette proportion, le volontaire réputé indirect serait un leurre; au fond, l'on voudrait effectivement le mauvais effet qu'on prétend uniquement subir.

Que le principe du volontaire indirect ne soit point d'application toujours facile, personne n'y contredira. Qu'il y ait des cas, où, comme en physique, le réel échappe au mesurage de la balance ou de l'étalon, je n'ai pas envie de le méconnaître. On en a eu un exemple fameux: tout le monde se souvient du cas MacSweeney, dont le jeûne volontaire a été, au point de vue théologique, si âprement et diversement discuté. Le tout consistait à savoir si ce jeûne, en réalité, était indirectement ou directement consenti; dans le premier cas, bien; dans le second, mal. MacSweeney en est mort; je ne sache pas qu'une opinion unanime se soit faite encore autour de son cas de conscience. Celui de Lantagnac n'est peut-être point si ardu. Tout au plus, pourra-t-on, à mon avis, discuter la solution du roman; mais il n'est certes pas manifeste, par ailleurs, que celle du *Canada français* soit l'unique, si tant est qu'on puisse l'admettre.

\* \* \*

L'acte que va accomplir le député de Russell, tout le monde en conviendra, est en soi parfaitement honnête: un

discours à la Chambre sur une motion fort juste et des plus recommandables. Autrement, plaignez la conscience de nos représentants politiques, déjà assez noircie par la malveillance des adversaires !...

Si donc le discours devient illégitime, ce sera pour une cause étrangère à l'acte lui-même; dans l'espèce, en raison du divorce de Maud et de l'éparpillement des pierres sacrées de la famille, qu'il va occasionner.

Or il est manifeste que Jules ne veut point cet effet-là. Son cœur en saigne trop douloureusement à la seule appréhension. Quoi qu'en puissent estimer les experts de la mise en scène, je loue pour ma part la discrétion et l'émotion poignante à la fois qui nous avertissent que Jules est vraiment plus qu'un époux honnête; c'est un mari aimant et un père tendre, c'est un cœur humain tout autant que noble; et si le patriotisme reprend en lui les fibres desséchées, il ne paralyse ni n'atrophie en aucune manière, bien au contraire, celles qui jusqu'ici ont vibré d'affection conjugale et de dévouement paternel.

C'est donc admis : de Lantagnac va consentir à une action en soi honnête, et il *ne voudra nullement en elles-mêmes* les conséquences funestes auxquelles elle peut donner lieu.

Ces conséquences, a-t-il le droit au moins de les tolérer ? Voici bien le problème. Non ? Oui ?... Je tiens que oui. Le tout est de savoir s'il y a proportion entre l'effet bon et l'effet mauvais qui s'annoncent; mais en tenant compte aussi de la certitude de celui-ci, et de sa dépendance, notons-le bien, de la volonté de Jules. Car tous les auteurs sont unanimes à le déclarer, quand l'effet regrettable garde quelque chance de ne point se réaliser, et quand il est dû à l'intervention d'un tiers, conscient et responsable surtout,



l'agent est beaucoup plus facilement justifiable de déclencher le mécanisme de son volontaire indirect.

Qu'en est-il dans l'*Appel de la Race*? Il faut maintenant l'élucider.

\* \* \*

Est-il bien avéré, au préalable, que la redoutable menace de Maud doive se réaliser? Chez les Fletcher n'a-t-on pas fini par se rallier à la condition de Jules, devenu député du comté de Russell contre leur gré? N'en pourrait-il être encore ainsi? Et cela diminue d'autant le devoir, pour Jules de Lantagnac, de s'abstenir à la séance du 11 mai.

Mais passons. Examinons plutôt tout de suite dans leur équilibre, les éléments de moralité où se trouve attachée la décision du héros.

Contre le discours, il y a que Maud va s'éloigner, que les enfants vont se diviser, que le mari, que le père en aura le cœur déchiré, et que dans le monde de sa femme il passera pour un ingrat et un brutal. Véritablement, c'en est trop pour qu'il soit obligé, en toute rigueur et manifestement, à un acte dont la portée garde, en effet, quelque chose d'aléatoire.

Mais n'y a-t-il rien en faveur de sa liberté, et pour un autre parti que l'abstention?

Il faut l'admettre: le discours du 11 mai ne sera point la délivrance immédiate du verbe français dans l'Ontario. Jules le sait. Mais que peut ambitionner le député de Russell, s'il parle, et pourquoi le Père Fabien le pousse-t-il à un acte public qui va amener le désastre familial? En espère-t-on un résultat tel qu'il légitime de si pénibles inconvénients personnels?

Ce qu'on espère, c'est un coup décisif et qui va déterminer le triomphe, — à longue échéance, je veux bien —,

mais triomphe effectif de la cause française. Les motifs d'espérance ne manquent point. Les politiciens redoutent déjà ce bloc solide qui finira par tenir à sa merci tous les gouvernements, et qui pourra naître facilement d'une agitation scolaire générale dans le pays. Or, la motion Lapointe et le discours de Lantagnac peuvent réveiller cette agitation. Les adversaires entrevoient avec inquiétude une alliance des Canadiens français et des Irlandais excités par le home rule. Ce que veulent les amis du député, par conséquent, c'est qu'en de si graves conjonctures, la voix de l'Ontario français ne reste pas muette. Or, aujourd'hui, cette voix, elle ne peut parler éloquemment, dans l'hypothèse du romancier, que par Jules de Lantagnac. S'il se tait, au contraire, ce sera l'écroulement de la confiance du peuple en son idéal patriotique; ce sera l'esprit de défaitisme qui pénétrera les masses populaires. N'y a-t-il pas là un intérêt majeur, un intérêt qui justifie le vouloir indirect des plus graves malheurs de famille ?

D'un côté, c'est le bien public de tous les Canadiens français d'Ontario, de toute la race française au Canada; c'est un sens plus grand de la justice dans les lois du pays; c'est le relèvement des consciences dans l'accomplissement des fonctions publiques. De l'autre, ce sont des infortunes de foyer qui seront dues aux réactions malheureuses et injustes d'une épouse, mise aux abois elle-même par son trop fier et violent entourage. D'ordinaire, n'absout-on pas plus facilement les hommes de la politique de mettre la main à des entreprises moins élevées et moins fructueuses, et nonobstant ce qu'en souffre leur famille? De ce premier chef, j'excuse Lantagnac, et j'en découvrirai tout à l'heure une seconde raison. Mais avant d'aller plus loin, citons plutôt :



— Mon ami, il y a ici un conflit entre deux obligations; je cherche laquelle doit l'emporter. Un devoir de charité et aussi de justice sociale vous lie incontestablement à votre famille. Un devoir de charité et aussi de justice sociale vous lie de même envers vos compatriotes, de par votre qualité de député. Par certains côtés, ce débat du 11 mai n'est qu'une manifestation plus solennelle que d'autres, une offensive importante mais qui ne finira point la guerre. Et, certes, de ce point de vue, rien n'est assez grave pour vous commander une intervention avec de si cruelles conséquences. D'autre part, l'abstention du député de Russell peut-elle, oui ou non, compromettre le résultat final de la guerre? Nous voici au nœud suprême. Je songe que, devant le public, trop peu au fait de bien des circonstances, je songe qu'après l'incident de son fils William au Loyola, Jules de Lantagnac ne peut garder le silence demain, sans se déshonorer à jamais, sans ruiner le prestige d'un grand talent. En ce cas, a-t-il le droit, lui qui est chef, qui est investi, devant les siens, d'une sorte de souveraineté morale, a-t-il le droit d'annihiler son influence pour le bien? Je songe ensuite que son abstention ne peut être qu'un sujet de scandale, une tentation de défaitisme pour la masse de ce pauvre peuple qui lutte si péniblement depuis six ans. Oh! je l'entends trop la triste exclamation qui demain va retentir un peu partout dans l'Ontario et dans tout le Canada français...

Et ici le Père Fabien, les yeux tournés vers sa fenêtre, du côté du pays ontarien, paraissait embrasser dans son regard, la multitude des souffrants et des persécutés :

— ..., je l'entends trop la plainte lassée de ces pauvres victimes: "Encore un chef qui nous abandonne!" s'écriera-t-on. Et je crains, Lantagnac, je ne puis vous le cacher, je crains que si le peuple se sent abandonné de ses chefs, il n'abandonne tout lui-même. À l'heure où je vous parle, la tâche des dirigeants au sein de notre race est, ce me semble, d'un caractère très particulier, très impérieux. Il y a si longtemps que les hautes classes trahissent. Si les chefs, les grands ne se réhabilitent point par l'exemple de quelque haut sacrifice, comment voulez-vous que les petits ne se disent à la fin: "Mais est-ce donc toujours à nous de payer, de nous sacrifier, de donner nos sueurs? À nous toujours de faire les terres neuves, de faire des enfants, de fournir les prêtres et les sœurs, de sauver la morale, la vie?" "Vous, les grands, les chefs, ajouta le Père, son doigt dirigé vers l'avocat et sa voix devenue pathétique, vous, les dirigeants, prenez bien garde à l'état particulier de notre nationalité. Elle n'est pas de celles qui ne relèvent que d'elles-mêmes, êtres vivants, complets et personnels, dont la conscience commande l'action indispensable, les réactions libératrices. Celles-là trouvent dans le jeu même de leur organisme, la défense, la protection de leurs intérêts essentiels. Nous, nous ne sommes que partie dans un État dont l'action politique est souvent dirigée contre notre existence; nous ne possédons qu'une personnalité nationale embryonnaire. En un tel cas, Lantagnac, vous le savez bien, la responsabilité de toute la race pèse plus lourdement sur chaque citoyen, mais elle pèse sur l'élite plus que sur les autres. Et si toujours dans le passé, ce fut un instinct de notre peuple que, de ses chefs il s'est fait des idoles, les idoles nécessaires ont-elles le droit de se dérober?"

\* \* \*

Je veux bien que plusieurs nient cette importance du discours, au nom des événements, au nom des prévisions. Là n'est pas la question, présentement. Le Père Fabien en augure, lui, des fruits excellents, le déclenchement sauveur. Il est convaincu que ce sera le son de l'olifant qui rappellera Charlemagne et ses chevaliers. Jules de Lantagnac s'en laisse persuader. Or c'est dans sa conscience à lui que se pose l'obligation ou la liberté. Si en son jugement il escompte des résultats certains, l'urgence sera d'autant plus grande de se livrer aux sacrifices exigés par la cause et de fermer les yeux sur les malheurs qui pourront suivre. S'il augure des résultats probables, il garde à tout le moins, la liberté, pourvu que soit sauve la prudence, de laisser aller le cours inévitable des choses, dont il n'est point responsable effectivement.

— Non pas, dit-on, ce sera lui le coupable. "Quand on a été ce qu'il fut, et quand on s'est *embarqué* en ménage comme il l'a fait, on n'a plus la possibilité, ni l'obligation patriotique de servir par tous les moyens, même honnêtes, sa race. Il s'est acculé lui-même à une impasse: tant pis pour lui, et tant pis pour les causes qu'il veut servir!" (*Canada français*, p. 308).

Ainsi, on juge qu'il est déjà trop lié du côté de sa femme et de l'autre race. Mais en réalité quels sont ces liens ?

Je sais qu'il est époux, qu'il est père; que ce sont là des nœuds suprêmes de justice, de charité, de piété et de serment. Néanmoins, tout n'est pas de force égale dans ces liens. Il y a le nœud infrangible du mariage; il y a les devoirs fondamentaux relatifs à la famille; il y a les autres, les devoirs de charité, de tendresse, de loyauté, de convenance. Tous n'obligent point avec une même rigueur. Des raisons



d'importance diverse peuvent dispenser des uns, sinon des autres. Le droit canonique, comme les droits civils, énumère de ces excuses, par exemple pour la cohabitation, le soutien, les égards.

Mais Jules ne viole de lui-même aucun de ces devoirs, excepté peut-être ceux de délicatesse qu'il a inconsciemment négligés.

Car que fait Lantagnac ? Pour payer son tribut à la patrie et servir des intérêts nationaux dont l'étendue est immense et qui dépassent la vie des individus, il ne trahit point sa fidélité conjugale, il ne commet aucune injure à l'égard des siens, il ne les prive point de sa tendresse. Non. Pour le bien de ses compatriotes méprisés et opprimés, et pour l'honneur de sa parole d'homme public et la fidélité à son mandat de député, il se permet un acte qui va offenser sa femme, non point parce que mauvais, ni malséant, mais parce que Maud exaspérée va le mal prendre. A qui la faute, en vérité ? Et n'est-il point exact d'affirmer avec le Père Fabien : "Non, mon ami, l'acte de rupture, ce n'est pas vous qui le poserez ; c'est la volonté abusive de votre femme". Mais parfaitement.

Je ne veux point me cacher la situation qui est faite à l'épouse de Lantagnac par la conversion patriotique de son mari. Pour les âmes, l'inintelligence, l'impénétrabilité est un choc douloureux. La surface d'irritation entre des conjoints est très étendue et les contacts inévitables. Je concède aussi les torts du néophyte trop zélé, ou, du moins, trop pressé en besogne. Encore que le docte critique de Québec charge ici le tableau en le résumant. "Les livres français arrivent par caisse de Montréal... Jules fait la chasse aux images et aux gravures anglaises... Jules défonce les vieux cadres" (*Canada français*, p. 303). "Il mène à fond de train ses entreprises nouvelles... Il culbute tout dans

sa maison" (*Ibid.*, p. 308). Voilà quelques hyperboles qui ne sont pas dans le roman. Isocrate manifestement préside à plus d'un genre et n'est pas là seulement où on croit le trouver.

Tout de même, Lantagnac va trop vite et fait du *chambardement patriotique*, comme veut encore le critique. Lantagnac le sait si bien qu'il s'en accusera et s'en excusera. Mais ce prosélytisme *implacable* — plus vraisemblable qu'on ne le concède — s'il est une maladresse, n'est point chez le converti une faute morale. Il n'a pas à en faire pénitence, il n'a qu'à s'en corriger. De plus, quand son cas de conscience se présente, ce n'est plus l'heure de songer à des procédés plus heureux, alors que, par la force des événements, il en est arrivé au point tragique du dilemme !

\* \* \*

Mais j'entends qu'on riposte : "Il s'est laissé prendre lui-même à l'anglomanie." — C'est vrai. — "Lui surtout en est responsable". — Vrai aussi; encore que les critiques devraient nous dire, avec une psychologie plus aiguë, de quelle façon un jeune homme de vingt ans, renonce volontairement, délibérément, froidement, à sa race. On peut penser que la désertion s'est faite tout autrement. La jeunesse de Jules l'établirait. Soyons juste: il y a eu, dans cet acte, plus de malheur que de faute. Dans l'aventure du mariage on doit regretter le péril qu'elle crée, plus encore que fustiger une faiblesse qui appelle moins de châtement que de réparation. Lâcheur, on accuse le jeune Lantagnac de l'avoir été délibérément? Non, point tout à fait. Il faut en incriminer son époque, ses fréquentations, son irréflexion.

Et même si vous tenez qu'il fût lâche de son plein gré, je ne vous cède point qu'il ait perdu, pour cela, le droit de



redevenir fier et courageux. Ça été un malheur de jeunesse: l'épouse a épousé le malheur, et devra en subir aussi sa part de réparation. Voilà tout.

— Nullement, poursuit-on; Maud a épousé un anglo-mane, et qui le fut violemment; elle a le *droit* de compter qu'il lui fera un foyer heureux.

Voilà un *droit* fort relatif. Le mariage, que je sache, ne procure de droits stricts et fondamentaux que sur les relations maritales. Les autres qui résultent des premiers sont sujets aux limites et aux suspensions imposées par mille contingences. Maud a droit de compter que Jules lui fera un foyer heureux, *per fas vel nefas*? par des moyens qui compromettraient sa conscience mieux éclairée, son honneur relevé jusqu'au sommet, sa fidélité à une cause plus profonde et plus large que celle du foyer le plus sacré? Pourquoi le présumez-vous?

Françoise a épousé Mathurin, un froussard et un embusqué, et elle entend qu'il le demeure, comme il l'a promis, pour ne point attrister son foyer: il sera défendu à Mathurin de ne jamais devenir plus un des glorieux *poilus* de la Grande Guerre?... Vous vous récriez? Voilà pourtant où nous conduisent de pareils principes: il sera toujours permis aux autres de pratiquer l'héroïsme national et d'avoir une patrie à eux, mais à nous, point. On louera, en vers et en prose, les missionnaires d'Afrique et d'Orient qui laissent église et tribu pour courir aux ambulances et aux tranchées d'Europe; du moins on leur en laisse le loisir, pour garantir, par exemple, leur famille et leur nom contre l'infamie populaire et l'affichage. Mais, au Canada, il faudrait nous garder de penser que la patrie est une sublime cause, que la langue et les traditions en sont quelque chose, et que de défendre cette patrie, par la parole ou l'action, n'est jamais aussi urgent que de la garder du poing et du fusil. Nul

n'aurait le droit de songer que de prononcer des Catilinaires puisse être parfois plus utile que de se jeter dans la mêlée de Sylla contre Marius. Et pourtant, s'il est permis d'abandonner son épouse ou sa mission, pour courir au champ de bataille; s'il est permis de les laisser, avec tous les risques qu'elles peuvent courir, tous les chagrins qui leur en viendront, ne pourrait-on souffrir quelque chose pour s'en aller au Parlement sonner la charge de la vérité et batailler les combats du droit? Surtout quand les malheurs à craindre, s'il en est, viendront, comme dans le cas présent, de l'étroussure de vues ou des exigences passionnées du conjoint qui fera la rupture.

Je n'ose point affirmer qu'on soit obligé à ce sacrifice; je tiens au moins qu'on le peut faire. Maud en souffrira et ce sera pénible vraiment. Que Maud en accuse le sort; qu'elle en regrette l'aventure, qu'elle se désabuse sur Jules, qu'elle en soit désenchantée et blessée. Eh oui, je le veux bien. Tout cela est une grave infortune, et c'est cela que le roman veut montrer. Il ne s'ensuit pas que Jules soit tenu de rester coi, ni muet, et que Maud ait raison de crier à l'injure et à la trahison.

\* \* \*

— S'il y a appel de la race, chez Jules, dites-vous encore, il y a appel de la race aussi chez Maud Fletcher.

— Absolument. Et voilà précisément, ce qui rend le livre d'Aloné de Lestres poignant et pathétique. Voilà ce qui montre aussi qu'un mariage de ce genre, hormis entre époux insensibles ou entre conjoints idéaux, entre des âmes amorphes ou dégagées de la chair, ne sera souvent qu'un suprême malheur. Il sera toujours un péril; il le sera trop fréquemment à tout le moins, et trop facilement aussi un



bonheur gâché. Est-il tolérable quand même de s'y "embarquer"? Oui, mais toujours à ses propres risques. Et c'est la condition faite à Jules, autant qu'à Maud, condition à laquelle, si celle-ci était plus raisonnable, le patriotisme moins novice de son mari, si noble d'ailleurs, apporterait bientôt divers tempéraments et du réconfort.

Car c'est vraiment Maud qui brise. Appel contre appel, celui du mari a le droit de l'emporter en rigueur de principe, et hors du monde des suffragettes. Acceptons qu'il ne soit pas expédient et trop peu digne de pratiquer ce rigorisme. Au moins, est-il essentiel que l'un et l'autre époux y mette du sien pour équilibrer les situations, et que l'appel de race du mari n'ait point en face de lui que les caprices d'une femme, menée par des intrigants.

Jules, j'en conviens, il y a vingt ans, sur la terrasse Dufferin, à Québec, au lendemain de son mariage, a fait à Maud, une promesse: "Mes parents sont morts pour moi, Maud; vous êtes toute ma parenté et ma vie". Mais, lors même que, par ces paroles, il eût voulu déjà signifier sa détermination de ne point prendre en mains la cause française, quel théologien soutiendrait que, dans les circonstances nouvelles où il est maintenant engagé, une pareille promesse lierait encore sa volonté alors que le vœu lui-même, promesse faite à Dieu, n'obligerait vraisemblablement plus en pareille hypothèse?

Ce sont ses fautes, ajoute-t-on, qui l'ont mis dans la présente alternative. Quelles fautes? Celle d'avoir l'âme maintenant plus haute? celles d'avoir quitté les régions de la médiocrité? celle de comprendre mieux les droits des siens et de les défendre plus courageusement? Fautes heureuses, ne le nions pas.

Jules a été *violemment* patriote, il a manqué de tact, il est allé trop vite en besogne.

Pourquoi ne voir que les fautes de Jules ? Et Maud donc, est-elle sans reproche ? Son petit complot secret avec William pour le faire sortir de l'Université d'Ottawa, trop française à son gré, et cela malgré l'autorité paternelle ? Sa silencieuse influence, par exemple, pour détacher ses enfants du sentiment de leur père ? Ses sympathies pour le patriotisme exclusiviste du beau-frère Duffin, quand il discute avec Jules, sont-ce là, des délicatesses, ou des coups d'épingle pénétrants ? En plus, que fait-on des traits acérés qu'elle lance à son mari au moment de leur première explication : <sup>3</sup> "J'ai connu un temps, Jules, où le souci de vos compatriotes ne vous trouvait pas si chatouilleux !" Pourquoi veut-elle à tout prix que respecter le sang français, soit déclarer l'autre de qualité inférieure ? Comment surtout peut-elle ourdir, avec le beau-frère perfide, une machination dont elle ne saisit point toute l'ignominie, peut-être, mais dont elle sent bien toutefois l'injurieux procédé et l'inqualifiable mesquinerie ? Non, même la syncope hystérique de la veille du débat ne me porte point plus qu'il ne faut à la pitié pour cette femme qui ajoute plus que sa part aux embarras de son mari. C'est dans la même mesure qu'elle atténue la rigueur des obligations de ce dernier. Inconsciemment, je veux bien, mais en réalité néanmoins, elle neutralise par là le grief qu'elle pourrait tenir à Jules de ses manières nouvelles. Le roman en dit assez, en tout cas, pour faire pénétrer ce tempérament féminin, dont l'*insignifiance* n'est pas telle qu'on ne sente toute la race adverse manœuvrer par son intermédiaire. Si l'on s'en tient aux devoirs absolus, ceux du député vis-à-vis de sa femme, ils sont par le fait grandement relâchés. La dis-

---

<sup>3</sup> Car on s'explique, et par deux fois, et à fond, quoi qu'en ait dit le critique québécois.



création seule de l'oblat, en face de cet époux malheureux, a voulu omettre de le souligner.

En fin de compte, quand le moment vient pour Lantagnac de décider s'il prendra part au débat sensationnel, les deux atavismes sont aux prises déjà au logis, et la responsabilité en est aux événements plus qu'à des volontés nettes de se heurter mutuellement. Et le problème à résoudre est de savoir, maintenant, si Jules de Lantagnac est tenu de s'arrêter sur une pente où l'a entraîné un idéal plus exigeant, et dans une course autrement accidentée, qu'il n'avait prévu.

\* \* \*

Et voici à présent l'autre motif de volontaire indirect que j'ai promis d'apporter.

Si Lantagnac s'arrête en chemin, ce n'est pas seulement la cause ontarienne qui sera compromise; ce ne sont pas seulement des compatriotes qui s'enfonceront plus bas dans l'impuissance et l'inertie; pour Jules lui-même, c'est sa réputation qui va être perdue, son honneur public qui sera flétri. Après ce que l'on sait de sa vie, Jules de Lantagnac gardant le silence le jour du grand débat, se déshonorera à jamais et ruinera le prestige de toute sa carrière. Chez les Anglais, peut-être, on le complimentera, mais sans estime; chez les Canadiens français, on le blâmera sans excuse. Saura-t-on à l'extérieur qu'il n'était point mu par l'ambition quand il a sollicité les suffrages de ses compatriotes? Qu'il ne mentait point, quand il leur avait dit: "Si vous m'envoyez au Parlement, je ne m'engage qu'à une chose, mais j'y mets ma parole de gentilhomme: je serai *avant tout* le défenseur de vos droits scolaires". Saura-t-on que s'il recule au moment du devoir, il n'est point lâche, qu'il n'est point vendu aux Anglais, enserré dans les mailles vénales

d'un réseau de politiciens ou compromis par quelque scandale financier ou crapuleux ? Voilà bien pourtant ce que la rumeur publique ou les journaux porteront au bout du pays, ce que l'histoire écrira au bas de son image, sans que jamais il puisse le faire rectifier.

À mon tour, je le demande, Maud est-elle en droit d'en exiger autant ? N'est-ce point elle-même qu'il faut plutôt trouver inexorable et blâmer ouvertement ?

Les auteurs mentionnent, entre autres motifs qui peuvent autoriser à provoquer une séparation de conjoints, le péril pour l'un d'eux de perdre de grands biens de fortune que l'autre époux dissipe ou compromet. J'opine qu'il se trouvera pour le moins quelque solide probabiliste, assez peu outrancier, pour absoudre le Père Fabien de son absolution de Jules de Lantagnac, lequel, pour sauver son nom et garder sans tache l'intégrité de son honneur, ne quitte point Maud, car il est assez puni et assez malheureux de ce qui arrive ; mais la laisse s'éloigner de son plein gré, trop fière et trop mal conseillée pour accepter une autre solution.

Veut-on une formule qui résume tout ? Jules de Lantagnac ne se détermine jamais que pour des motifs fondés sur la justice, le droit, l'équité ; Maud Fletcher n'obéit qu'à des instincts, pour ne pas dire des passions.

\* \* \*

Je conclus. Pour ménager sa réputation d'homme public, en même temps que pour aider sa race, Jules de Lantagnac peut accepter de faire ce discours qui n'est certes pas un outrage pour sa femme, qui lui serait plutôt un honneur, si, sans entrer dans les sentiments nouveaux de son mari, — car Jules n'espère ni n'exige qu'elle se fasse française ! — elle les acceptait "comme l'évolution naturelle



d'une personnalité loyale, comme le droit d'une conscience". Non, en épousant une Anglaise, il ne s'est pas mis dans l'impossibilité totale de rendre service à la cause de la langue ancestrale, aux droits de ses conationaux. Il s'est mis dans l'obligation de ne le faire qu'avec le plus de prudence possible, mais avec des souffrances intimes et des heurts inévitables, aux conséquences désastreuses. Voilà précisément ce qu'a voulu peindre le romancier. "Aloné de Lestres ayant posé le cas comme nous savons, il faut le féliciter de la manière dont il l'a développé et conduit à son dénouement..." (P. L. M. dans la *Revue Trimestrielle Canadienne*, déc. 1922).

Sans être disciple d'Escobar, le Père Fabien n'a pas une théologie si mal avisée. Le roman n'offre point une conclusion morale qui le gâte indubitablement. Le personnage principal ne cesse point d'apparaître grand et sympathique, tout en restant humain. Et l'*Appel de la Race* est un livre honnête, bienfaisant, et qui fortifie les consciences, sans cesser d'être "un très beau livre français, qu'il faut lire et pour tant d'idées nobles, généreuses dont il est pénétré, et pour cette langue, forte et douce, dont il est écrit". (*Canada français*, p. 315).

L'*Appel de la race* n'est pas seulement un ouvrage, il est un événement. Il marque, pour la culture du sens national chez nous, une étape significative.

J.-M.-Rodrigue VILLENEUVE, O. M. I.

Ottawa, le 10 février 1923.

## LANGUE MATERNELLE (1)

---

*Douce parlure que ma mère  
Mit sur ma lèvre et dans mon cœur  
Verbe divin, verbe vainqueur  
Écoute, écoute ma prière :*

*Ah ! souris éternellement  
Dans les aubades enfantines  
De nos fils aux voix argentines  
Aux yeux couleur du firmament...*

*Sois dans les paroles joyeuses  
Des filles, à l'air avenant  
Qui vont dans la plaine, égrenant  
Leur rire franc de moissonneuses...*

*Chez nos habitants attablés  
Règne, ô parlure délectable,  
Quand, réunis près de la table,  
Ils mangent le pain de leurs blés...*

*Sois dans l'aveu des jeunes couples  
Qui, se parlant à demi-voix,  
S'en vont par nos champs et nos bois,  
Enlacés, langoureux et souples...*

*Sois dans l'adieu de nos vieillards,  
Qui, près des aubes éternelles,  
Ont des rayons dans leurs prunelles,  
Et des secrets dans leurs regards...*

---

(1) Extrait des *Trois lyres* qui paraîtra dans quelques jours.



*Resplendis sur toutes nos bouches,  
Vibre dans toutes nos chansons,  
Sois la gloire de nos moissons,  
Et l'orgueil des heures farouches...*

*Pour tous les combats à venir  
Grandis dans notre âme tenace.  
Sois le clairon de notre race,  
Et le réveil de l'avenir !..*

*Sois notre bien, notre espérance,  
Sois la langue de nos amours,  
Et sois notre langue, toujours,  
O douce parlure de France !..*

Blanche LAMONTAGNE-BEAUREGARD.

---

### QUELQUES IDÉES À RETENIR À PROPOS DE NATIONALISME

“Le nationalisme qui veut réaliser œuvre durable, devra commencer par faire l'éducation du sentiment national. Donner au peuple une plus vive conscience de ses traditions et de son caractère historique, lui inspirer l'amour des choses qui sont le trésor de son patrimoine et le culte des qualités qui le distinguent, le mettre en garde contre l'indifférence en matière de religion, la religion étant un des principaux facteurs de son histoire, en un mot, pousser au plus haut degré la personnalité vivante de la nation, pour la rendre capable de s'imposer à la politique des partis et forcer l'État de gouverner avec la nation et pour la nation, voilà la tâche d'un nationalisme raisonnable qui veut être un esprit et partant un principe de vie et d'unité.”

(Mgr Julien, évêque d'Arras, les *Lettres*, janvier 1923, p. 17, enquête sur le nationalisme.)

## MÉDITATION D'UN ARTISTE SUR LA PATRIE

---

Le redressement des idées est la première condition de toute démarche vigoureuse de l'esprit. A l'origine de tous nos malheurs et de tous nos malentendus se discerne une absence évidente de doctrine. L'action est mal engagée quand elle compte sur l'inspiration des ténèbres, l'obstination de l'aveuglement ou sur des offensives inconscientes et n'a d'autre philosophie qu'elle-même.

On voudrait rappeler que l'art n'échappe pas à ces nécessités et que la part très large d'intuition qui lui revient, présuppose des conditions d'ordre intellectuel qui le fondent.

Il a été longtemps à la mode de croire que l'art était une entité pure de tout alliage terrestre, qui vagabonde dans les espaces éthérés, dont la notion serait incommunicable aux autres essences du vrai et de l'utile, à laquelle nous adhérierions par une faculté spéciale, et dont le propre serait précisément de nous faire goûter une initiation parfaitement désintéressée. Ainsi séparé de la vie, réduit aux perspectives et à l'atmosphère d'une chambre close, ouaté contre les vulgarités du monde extérieur, dans une ambiance d'hôpital, l'artiste peut travailler à la perfection de l'œuvre. La patrie était de ces choses dont il ne fallait pas l'appesantir et qui matérialisait son concept. Ce chef-d'œuvre nous vint du nord, avec la lumière. On reconnaît à cet idéalisme chenu et ventre-creux et par quoi l'homme devient le centre du monde, le dérivé de l'impératif catégorique ou un maître subtilisateur de toute objectivité, grand prêtre de l'individualisme masqué, excellait à mettre en place des réalités, des dieux honteux qu'il ne nommait pas.



Si l'on analyse l'espèce authentique du génie de la beauté, on découvre, bien au contraire, qu'il est une typification extrême, résidu de traits locaux accumulés, paysages, mœurs, habitudes professionnelles en réaction avec le climat spirituel d'une race, et qui supposent la continuité dans l'habitat, dans le métier, dans les mœurs; en sorte que plus un peuple absorbe le suc d'un sol, plus il s'enracine dans la terre qui le porte et plus il en sent le sens profond, plus il répète le geste des ancêtres, plus il est mêlé aux effluves moraux et physiques de sa petite patrie, plus il acquiert la typification artistique. L'exotisme, dérivé du nomadisme, tend à couper les racines qui alimentent et nourrissent la plante humaine, à la suspendre aux confins vagues du monde sensible, à l'abstraire dans un mode de vie qui n'en est plus que l'ombre. On le rencontre naturellement chez les vieilles civilisations où les saturations nationales ayant donné leur plein rendement, font douter du renouvellement d'une veine qui semble épuisée après des siècles d'exploitation, pour ceux que gagne la lassitude et pour les fruits secs toujours nombreux chez les héritiers d'un lourd passé.

L'exotisme est un anachronisme chez un peuple jeune. Il prouve que nous n'avons pas su voir la source vitale des activités artistiques, que nous sommes allés à sa découverte aux antipodes quand elle était près de nous et en nous-mêmes. Les nomades sont des chimériques qu'un messianisme inassouvissable pousse toujours en avant en quête de ciels impossibles, dont les aspirations idylliques plus cruelles que l'expérience préparent la destruction, dont un profond instinct nihiliste, oriental, ne se satisfait que dans l'infini du désert. L'inquiétude, l'anxiété, le tremblement de l'âme comme l'appelle Goëthe, sont des dons fatals à ceux qui, négligeant le perfectionnement du fini où nous nous mouvons, en accord avec les passions du cœur et contre

les sommations de la raison, ne recherchent l'infini qu'en méprisant les lois du fini. Malheur à ceux qui ne savent se fixer en rien: c'est le néant qui les guette. Heureux les sédentaires qui apprennent sur un même coin de terre, sur une aire déterminée, à fonder une tradition, une expérience, à se forger des armes contre eux-mêmes et le monde, à rendre prépondérantes dans le dualisme de la nature, les directions convergentes, unitaires et pacifiques, à réaliser dans le temps, la distribution du travail dans l'espace que les hommes comprennent et pratiquent si bien, ce par quoi enfin l'humanité dure et prospère.

Nous ne sommes pas impunément des nomades. À la lumière de ces vérités, nous saisissons mieux quels éléments de chair et d'esprit manquent à l'expansion artistique des nôtres. Avant d'agir, il faut être. Or, nous n'avons pas cette plénitude de l'existence que donnent la solidité du patriotisme vécu dans les mœurs, dans les habitudes, dans les idées. La culture et la richesse nous ont fait défaut: celles-ci ne se suffisent pas.

Elles doivent être aspirées, orientées vers en haut. Notre pénurie morale est bien pire. Notre vie patriotique est faible; notre vie française s'appuie trop souvent sur l'académisme, pas assez sur le passé et la terre. Notre catholicisme est sans moelle. Des migrations constantes à l'intérieur et à l'extérieur éparpillent nos énergies et forment des âmes sans ressort, des individus sans relief et sans personnalité. Le changement, la mobilité exténuent, essoufflent la richesse spirituelle de notre peuple.

Enfin l'état d'âme démocratique affaiblit le sens esthétique. L'art est un repliement, une amertume: il est fils de la douleur et suppose de lentes germinations, de longs enfantements, une conception vague et ingénue de la souffrance, une virginité de la sensibilité qui ne s'affaisse pas sous les



tribulations; c'est un vouloir-vivre, génie de l'espèce qui en agrandissant graduellement la faculté du rêve pour échapper au désordre natif, trouve parfois dans sa conjonction avec un esprit lucide un refuge dans l'ordre suprême esthétique, politique, religieux. Même avec le maximum de satisfactions qu'il lui est permis de désirer, le peuple, dans la moyenne de ses destinées, sera toujours malheureux. Il n'y a que les démagogues pour lui chanter autre chose. C'est pour cela qu'il est un réservoir inépuisable de tout art. Or, la démocratie à base d'égalité suppose la montée progressive du peuple à toutes les initiations de l'intelligence. Elle transpose le dogme catholique du bonheur infini en langue terrestre. Positivement elle propose l'élimination graduée du mal en ligne droite, comme une chose fatale, millénarisme fatidique dont l'avènement coïncidera avec la diffusion complète des libertés politiques, morales. Bref, il en résulte un tarissement des sources vives de l'âme qui ne s'alimente plus que d'objets tangibles et tient la beauté idéale en suspension.

\* \* \*

Pour restituer à l'art ses éléments nécessaires et primordiaux, il faut commencer par nous rattacher à notre terre, à notre histoire. Nous sommes de race française transplantée en Amérique. Notre climat spirituel a subi des retouches. Prenons-nous comme nous sommes. Purifions le type actuel en le rapprochant de ses origines et en le débarrassant des alluvions étrangers et au lieu de courir après des états d'âmes factices et exotiques, exploitons le domaine psychologique qui nous est propre. Il faut enrichir cette matière première. Nous avons nos façons à nous d'aborder l'homme et le monde, de les sentir et de les comprendre qui tiennent à nos racines. Des siècles de

réflexe ancestral nous ont fait une âme d'un certain aspect. Précisons ces traits; accentuons-les à la lumière de l'intelligence et de la réflexion. Nous sommes d'essence latine, de civilisation logique, humaine et autoritaire. Il faut bannir tout dilettantisme: croire en nous, en notre réalité morale, historique, matérielle, retrouver les éléments constitutifs de notre être, exclure le reste, fertiliser ces données primitives, agrandir en un mot tout l'impondérable et tout le pondérable de notre civilisation.

Il y a donc des races ! gémira quelque bon libéral attardé, effrayé des responsabilités et des devoirs que cette constatation impose. Il y a des races; ce qui veut dire que l'homme ne grandit et ne s'élève que dans la ligne de son histoire et dans la loi de son être; cela veut dire encore que pour exalter ses puissances d'utilité, de vérité et de beauté, même conçues universellement, il doit serrer la trame de son tempérament en se conformant aux impératifs du sang, à son irréductibilité.

Le patriotisme est un des promontoires de l'âme. Elle s'y tonifie. L'âme des artistes a besoin de ce tonique. Et sans pousser la préoccupation patriotique jusque dans l'œuvre, ce qui serait lui enlever de sa plasticité et de sa liberté, on a le droit de prétendre que l'universel n'a de sens que dans le national, et le national dans l'individuel. Tout ce qui vit n'a de forme concrète qu'à la condition d'être informé par ce qui l'entoure. "L'individualité n'est pas tant un but qu'un chemin. Ce n'est pas le meilleur : c'est le seul". (Hebbel)

L'exemple de Barrès est plein de sens. Si l'on accorde généralement que la valeur et l'unité de son œuvre découlent de son infinie curiosité bridée par une passion lucide de la constitution ethnique du type français, on peut en con-



clure que l'égotisme qui se mue en nationalisme, donne une grande leçon de réussite et d'intelligence.

On a vite fait le tour d'un cœur quand il ne cherche que lui-même. Les passions en sont courtes et brèves. Elles se consomment sans aliment, le moi n'étant pas un objet réel d'enthousiasme. Les âmes affamées, je ne dirai pas d'héroïsme, mais plus modestement du plaisir de sentir, *libido sentiendi*, ne pourront le faire avec cohérence, continuité, dignement, et sans se donner d'amers démentis, sans se trahir elles-mêmes, qu'au contact de ces thèmes généraux, les plus fertiles, toujours renouvelés, et qui développent une perspective, en avant et en arrière de la vie individuelle, d'immortalité collective, où tous les traits de la figure familière que nous aimons deviennent impérissables. Le moi d'abord comme peuple remplace largement le moi d'abord comme individu.

Constituons la religion des aïeux. Ayons un rite quotidien qui retentisse sur notre sensibilité journalière. Gardons au fond de nous-mêmes un point fixe d'équilibre et de sérénité française et dont la rigidité ne soit entamée ni par les soucis du gagne-pain, ni par les persécutions, ni même et surtout par l'existence facile et comblée. De telles réformes ne seront pas sans influence sur la production artistique. Arrivés à la pointe de ces énergies françaises, nous pouvons compter des conquêtes dans tous les domaines.

\* \* \*

Ces purifications individuelles seront toujours exceptionnelles. Le don de la beauté est fragile. Il a besoin d'être protégé par un organe plus épais et plus résistant que lui-même. Le marbre n'aspire pas à devenir Vénus; ses puissances de séduction ne sont libérées que par une intel-

ligence et une sensibilité à qui on a ménagé une culture délicate, une chaude atmosphère de croissance. C'est ici que la constitution d'un État français devient nécessaire pour les Canadiens français.

L'empire de l'esprit appartient aux politiques qui fondent la structure sociale et donnent la matière première de l'art. Toute investigation dans le réel et le positif de l'humanité appartient d'abord à la raison constructive. L'esprit esthétique vient ensuite. Il chante le fruit de la sagesse élaborée par le politique. Il donne sa voix enchantée, son rythme souverain aux abstractions de vérité sociale: il en est l'animateur. Il ne cherche que le beau, mais il intègre naturellement la notion du vrai et de l'utile à celle du beau sous peine de produire des œuvres hagardes ou insignifiantes et s'appuie sur les désignations hiérarchiques déjà réalisées par l'esprit positif.

L'État français peut seul faire régner l'ordre latin dont s'inspire l'artiste de chez nous. Quand, regardant autour de lui, il pourra reconnaître dans la physionomie particulière des siens, une finesse, une élégance, une ironie, une sobriété, un équilibre, une logique, un désintéressement, une flamme, une foi qui aient un accent canadien, une âme complexe, chatoyante et une où il retrouvera l'âme de sa race, alors, mais alors seulement la concrétisation esthétique lui deviendra naturelle et facile.

Réduit à contempler le plan actuel de notre vie française, sa platitude, son mélange d'apports hétérodoxes, sans notions historiques, sans éléments objectifs d'héroïsme qui, réchauffent sa sensibilité, l'esthète s'exile dans l'exotisme ou ne chante que lui-même et sombre dans l'individualisme.

L'État français faisant reflourir nos mœurs, nos habitudes, nos idées, en les appuyant de son autorité matérielle, en incorporant à notre vie sociale tous les transcendants



qui doivent nourrir un peuple français et catholique, donnera au visage de la patrie l'expression sainte et belle que l'art n'aura plus qu'à réfléchir comme dans un miroir.

Arthur LAURENDEAU.

### Y AURA-T-IL DU FRANÇAIS SUR LES TOMBES DE NOS SOLDATS?

Un de nos amis qui voyage en France et en Belgique, nous écrit ce qui suit :

“J'ai été agréablement surpris, en visitant le *British Museum* et la Tour de Londres, de rencontrer des affiches bilingues.

Par contre, j'ai encore sur le cœur les “Canadian Cemetery” qui jalonnent la route de Vimy. Tous les cimetières d'Yprès, Saint-Éloi, Kemmel ne connaissent de même que l'anglais.

Les monuments qu'on projette d'élever en ces tristes régions seront-ils bilingues ?...

“Dans la cathédrale d'Amiens, une plaque commémorative garde, gravé dans le marbre en caractères français et anglais, le souvenir des soldats d'Australie morts au champ d'honneur; une autre rappelle, pareillement en français et en anglais, le concours fourni par les États-Unis.

“Ne serait-il pas plus convenable et plus juste que le Canada imitât sur ce point l'Australie, tout en laissant l'Angleterre libre de suivre l'exemple des États-Unis? D'ailleurs, en qualité de Canadiens français, nous avons le droit de protester et de réclamer.

“C'est ce qui m'autorise à porter ces faits à votre attention.”

### NOTRE PRÉSIDENT EN EUROPE.

L'*Action française* sera dignement représentée aux fêtes en l'honneur de Mgr de Laval à Montigny-sur-Avre et à Saint-Germain-des-Prés, ainsi qu'à celles de Vauvert en l'honneur de Montcalm. M. l'abbé Philippe Perrier, président de la *Ligue d'Action française*, sera du pèlerinage organisée par l'agence Cook et qui partira de Montréal, le 23 juin à bord du *Marvale* de la compagnie du Pacifique Canadien. M. l'abbé Perrier et son compagnon de voyage, M. l'abbé Alfred Langlois, du Grand Séminaire de Québec, iront porter éloquentement là-bas, l'hommage du Canada français.

LES LIVRES.

ÂMES ET PAYSAGES

---

(par Léo-Paul Desrosiers)

C'est un effort généreux, raisonné, que le livre de nouvelles offert au public par M. Léo-Paul Desrosiers: *Âmes et Paysages*. Il est peu d'ouvrages publiés par des Canadiens français, en prose surtout, où l'on trouve un tel souci de la correction littéraire, un amour plus profond du mot, de l'image expressive, vivante, palpitante. Quand l'auteur l'aura relu et émondé, aura fait quelques coupures à certaines pages et des corrections qui s'imposent de toute nécessité, on n'aura pas un chef-d'œuvre, mais un de nos livres les mieux écrits, en français.

Un article signé Zoïle, publié récemment au *Devoir*, et auquel M. Desrosiers n'est peut-être pas absolument étranger, blâme le manque de mesure chez la plupart de ceux, chez nous, qui abordent la critique littéraire. On éreinte les écrivains, ou on les étouffe sous un amas de fleurs. Dans l'un et l'autre cas, on agit mal. Ce qu'il faut, c'est de la mesure et du goût, une appréciation juste, au sens exact du mot, sans parti pris comme sans engouement.

“L'auteur canadien moyen, lit-on dans l'article, a dépassé, aujourd'hui, ce stage où il croit, comme un écolier, que ses productions sont parfaites de tous les points de vue et sont marquées du sceau du génie. Après avoir constaté souvent, en les relisant plusieurs années après, que ses premiers écrits sont loin d'être parfaits, il en vient vite à comprendre que, demain, il s'apercevra de ses défauts d'aujourd'hui.”



d'hui. Il n'éprouve pas alors beaucoup de peine à lire les critiques qui les lui signalent tout de suite et lui permettent de mieux faire'.

Ceci nous autorisera à dire, du livre de M. Desrosiers, tout le bien et tout le mal que nous pensons.

Il y a du bon, dans *Âmes et Paysages*, du moins bon et du relativement médiocre.

M. Desrosiers a le culte de la personne humaine. Un personnage n'est pas seulement pour lui un individu, qui parle et qui marche, mais un être qui a une âme et des sentiments, en qui se heurtent des sensations et se reflètent des impressions. Il ne se contente pas de montrer cette âme de ses personnages, âme souvent compliquée et un peu artificielle, mais il cherche à découvrir, pour son plaisir et le nôtre, leurs mobiles d'action, le pourquoi de leur conduite et l'explication de leurs attitudes quotidiennes. Tout le long d'un récit, il interroge et il scrute.

La nouvelle, cependant, est un champ restreint où il n'a pu déployer à son aise ses facultés d'analyse et d'observation. C'est dans un récit plus long, un roman, si jamais M. Desrosiers ose bâtir un roman, qu'il pourra donner la mesure de son talent.

Curiosité psychologique et amour de la nature sont les deux notes dominantes dans *Âmes et Paysages*. M. Desrosiers, autant qu'il est anxieux de savoir ce qui se passe dans le cœur et le cerveau de son voisin, aime la nature d'un amour sincère, cette rude nature aux couleurs crues qu'est la nôtre. Il aime les bois et les champs qui s'étendent, dans nos vieilles campagnes, à perte de vue, les montagnes, et les lacs aux eaux bleues infiniment pures, où le regard plonge jusqu'au roc du fond. Il les comprend autant qu'il les aime, et il a, pour les transposer dans son livre, des

trouvailles éminemment heureuses, qui les font voir et sentir de façon intense.

C'est dans *Fécite*, un *Charivari*, *Au bord du lac bleu*, encore que la fin de cette dernière nouvelle soit déconcertante, que l'on découvre le mieux la manière de l'auteur. *Une Intrigue de Palais* a des qualités, mais dans un autre ordre d'idées. On y voit reparaître le journaliste et le chroniqueur parlementaire, qui connaît bien son monde politique et prend plaisir à résumer le drame qui se joue, chaque jour, sous ses yeux. Il nous y montre des cerveaux qui pensent et qui calculent, non des cœurs qui aiment, qui haïssent ou qui souffrent.

La *Petite oie blanche*, *Prosper et Graziella*, sont de jolies et fraîches bleuettes. *Marguerite* est un conte inachevé; M. Desrosiers nous montre un cas psychologique qui implique un problème, mais ne va pas plus loin, laissant au lecteur le soin de trouver une explication au cas posé et une solution au problème. Quant au *Rêveur* et à ce *Cénacle* où il nous promène par la main, où il n'y a pas un personnage de consistance, l'auteur eût-il perdu à ne pas les écrire? Ils sont des prétextes, le premier à exprimer des impressions de nature et des paysages, le second à proclamer des idées littéraires.

Le livre de M. Desrosiers est bien écrit; ce sera son grand mérite. L'auteur a le souci de la phrase, de toutes ses phrases. Pour lui, tous les mots comptent. Il a l'amour des mots et ne le cache pas. On ne peut l'en louer assez.

On regrette cependant ça et là des négligences peu pardonnables, semble-t-il, quand on connaît le raffinement de culture de l'auteur, sa longue pratique des littératures de tous pays, classiques et modernes, son mépris presque haineux de ce qu'il appelle le genre pompier.



Ainsi, il ne craint pas de dire d'une jeune fille qu'elle était "pensive et songeuse" (p. 53), de nous montrer la surface "claire et limpide" d'un lac (p. 71), de nous faire entendre un bruit de tonnerre à la fois "sec et profond", (p. 58).

Il a encore des tournures naïves comme celles-ci :

"Et tout l'après-midi, un observateur aurait pu remarquer..." (p. 29).

"Pierre n'était pas jaloux seulement: voici ce qu'il lui dit un soir qu'il était triste .." (p. 82).

"Cependant, vous allez voir combien Prosper est un fin matois...", (p. 54).

A la page 74, cet anglicisme si commun qui s'est glissé sous la plume :

"Pierre la suivait, *réalisant* le sentiment né si vite en lui..."

Ce sont là des vétilles, qui n'ôtent rien à la valeur réelle de l'ouvrage, mais qu'il faudra faire disparaître impitoyablement.

*Âmes et Paysages* est une tentative de régionalisme littéraire. Il y a longtemps que, sur ce chapitre, M. Desrosiers a exprimé ses idées. Son effort personnel montre qu'il y a, dans notre pays, la matière première d'une littérature puissante, canadienne dans l'essence, dont l'inspiration et les thèmes abondent en nous et autour de nous. Aux ouvriers de la mettre en valeur.

A M. Desrosiers reviendra l'honneur, en même temps qu'à M. l'abbé Groulx, (*Les Rapailages*), Adjutor Rivard, (*Chez nous, Chez nos Gens*), Jules Tremblay, (*Trouées dans les Novalles*), le Frère Marie-Victorin, (*Récits laurentiens, Croquis laurentiens*), d'avoir tenté la première exploitation.

Harry BERNARD.

## L'APPEL DE LA RACE

---

VERS UNE TROISIÈME ÉDITION

Beaucoup sont désireux de savoir où en est la vente de *l'Appel de la race*. Nous pouvons leur dire ici que la deuxième édition est en train de s'épuiser et qu'il nous faut songer à une troisième. Cela signifie que plus de 6,000 exemplaires ont été vendus en moins de cinq mois. Si l'on tient compte que le roman n'est point populaire, qu'il n'est point lu par les lecteurs habituels de Georges Ohnet, il faut avouer que l'"unanime béotisme québécois" est en train de s'enrichir tout de bon ou va chercher ses directions intellectuelles ailleurs, qu'à l'enseigne de la *Revue Anémique* de Montréal. À peine, du reste, la livraison de janvier de ladite revue était-elle parue, qu'un de nos amis d'Ottawa commandait, à son tour, 200 exemplaires du volume.

### CE QU'EN PENSENT NOS FRÈRES D'OUTRE-QUÉBEC

Quelques amis, trop facilement alarmés peut-être, se sont émus des avalanches de critiques, la plupart violentes, qui ont voulu écraser *l'Appel de la race*. Que nos amis se rassurent: les exterminateurs n'ont rien exterminé. À *l'Action française* nous trouvons que la critique a fait la part plutôt belle au roman d'Aloné de Lestres. Pendant que les snobs restaient dans leur rôle et dans leur esprit en se ruant sur l'œuvre avec une rage plus comique que dangereuse, toute la presse libre, toute la pensée saine de chez nous s'est trouvée de l'autre côté avec une unanimité parfaite. Notre ami Aloné de Lestres ne pouvait sûrement



espérer un plus magnifique hommage. Voilà de quoi le consoler de n'avoir point le suffrage des anglomanes et des pédants.

Si un autre témoignage pouvait lui être plus touchant, c'est celui de nos frères qui vivent en dehors du Québec et à qui l'*Appel de la race* est allé porter un réconfort. Or ce témoignage s'est fait entendre et sous combien de formes. Une petite compatriote nous écrit de Washington, É.-U.: "Voulez-vous permettre à une compatriote de vous présenter, non pas ses félicitations et appréciations pour le magnifique volume que j'ai pour ainsi dire *dévoré*, mais ses remerciements pour le réveil d'un sentiment plus patriotique qu'il éveillera *chez nous*. En lisant cet *Appel de la race*, j'ai revu, dans ma petite sphère, les mêmes difficultés, les mêmes angoisses, les mêmes douleurs que la plume d'Alonié de Lestres sait décrire d'une manière qui tient sous le charme, tout en faisant le cœur se serrer par une étreinte trop réelle". Un de nos vaillants amis de Ford City nous écrit, lui, de son poste de combat: "S'il vous arrivait de rencontrer l'auteur de l'*Appel de la race*, auriez-vous l'obligeance de lui dire, de ma part, que si, par malheur, l'auteur en question n'a pas plu tout à fait à ce Français de McGill,<sup>1</sup> il aura au moins réussi à réchauffer les cœurs endoloris de ceux qui souffrent terriblement aux avant-postes, pour tâcher de conserver nos traditions françaises, notre langue maternelle, nos coutumes ancestrales, et, par conséquent, notre foi catholique, que malheureusement un trop grand nombre de Français de France sont les premiers à abandonner, ne voyant de salut et de profits que dans l'anglicisation". Enfin, voici que, de là-bas, du fond de l'Ouest, l'*Écho du*

---

<sup>1</sup> Nous supprimons ici quelques épithètes assez peu bienveillantes pour ce Français de McGill.

collège d'Edmonton, nous apporte ce petit poème d'une très jolie facture et d'une note vraiment émouvante :

### À UN BRAVE

Note. — L'un des seize compagnons de Dollard des Ormeaux, s'appelait Alonié de Lestres.

*Ils dorment là, sous l'humus deux fois centenaire,  
Par les sapins touffus qui pleurent dans les vents,  
De lugubres appels, étrangement vivants,  
S'entrecroisent parfois sous la pâleur lunaire.*

*Ils dorment seize.*

— "Alerte !" —

*Au loin, l'obscur taillis  
A répété le cri d'alarme et tressailli.  
Les morts se sont levés.*

*Qui donc monte la garde  
Ainsi sur l'Outaouais ?*

*Dans la forêt blafarde  
Les morts sont réunis, sans qu'aucun ne retarde.*

*La voix du chef reprend, dolente comme un chant :*

*"Compagnons, écoutez les brises du couchant;  
"Écoutez les soupirs oppressés qu'elles entraînent;  
"Entendez les sanglots, longs et lourds, qui s'enchaînent  
"Et tordent sur nos fronts leurs essaims de douleurs —  
"Vous connaissez l'accent de ces sombres clameurs;  
"C'est le Verbe de France ! — on l'étouffe — il se meurt ! —  
"C'est à nous de sauver les frères que la haine  
"Étreint sawagement tout à l'ouest, là-bas —*

*"Qu'un des seize retourne au poste du combat  
"Et tranche de sa main leur meurtrissante chaîne !  
"Qui veut ?"*

*"Moi" ! répondit une voix sous les fûts.*

*"Va" ! dit Dollard.*

*— Et de Lestres s'en fut.*



## L'APPEL DE LA RACE ET LA GÉNÉRATION DE 1880-90

Récemment à Québec, lors de la séance annuelle de la *Société du Parler français*, un conférencier a cru devoir défendre les maîtres de la génération de Lantagnac, qu'on accuserait, paraît-il, d'avoir manqué de patriotisme. Ceux qui se voudront bien se reporter aux pages 14, 15, 16 de l'*Appel de la race*, verront que les collègues sont mis en cause, en cette affaire, de façon plutôt discreté. Les maîtres de Lantagnac ne furent pas des coupables mais surtout des victimes; ils eurent à souffrir, comme leurs élèves, d'"une atmosphère alors régnante dans la province française du Québec", atmosphère créée, empoisonnée par les politiciens. Que la formation nationale n'ait pas été ce qu'elle aurait dû être dans notre enseignement secondaire, cela ne met nullement en doute le dévouement de nos vieux maîtres. La bienfaisance générale de leur œuvre demeure; elle n'a besoin d'être défendue que par la vérité historique. Or, c'est principalement, par l'enseignement de l'histoire et de la géographie nationales que se fait, au collège comme à la géographie nationale que se fait, au collège comme à l'école, l'éducation du patriotisme. Sur les lacunes de cet enseignement, tel qu'il se donnait jusqu'à ces derniers vingt ans, nous n'en appellerons qu'à un seul témoignage: celui de M. l'abbé Camille Roy. M. l'abbé Roy ne cultivait pas encore le genre violent. Mais voici avec quelle ironie tranquille il a jugé un jour l'enseignement de l'histoire du Canada et celui de la géographie canadienne dans nos collèges. M. Roy voulait alors — c'était en 1904 — une "éducatons plus nationale". Nous citons :

*"Si ce n'est pas toujours le talent qui a manqué à nos écrivains, pourquoi ne savons-nous pas assez bien voir ce qui est à côté de nous et sous nos yeux? Pourquoi ne comprenons-nous pas assez vite ni assez complètement la vie canadienne,*

*et toutes ses nombreuses et infinies manifestations à travers nous-mêmes, à travers la nature et à travers l'histoire ?*

*“Et donc, quels moyens nous conviendrait-il de prendre pour nationaliser nos esprits ?*

*“Il peut y avoir à ces questions de bien différentes réponses. Me permettez-vous, du moins, d'en indiquer une ce soir, et qu'il faut avoir le courage de faire sans chercher à nous dérober derrière notre amour-propre d'éducateur et de professeur. Si nous voulons mieux apercevoir les choses de chez nous, et réprimer en une suffisante mesure cette tendance que nous avons à soumettre trop nos idées, nos jugements et nos goûts littéraires à des influences extérieures, européennes et surtout françaises; si nous voulons aussi combattre l'indifférence parfois dédaigneuse qu'ici l'on professe pour la littérature canadienne, il nous faudra, dans nos maisons d'éducation, donner aux enfants et aux jeunes gens une instruction qui soit, en vérité, plus nationale; nous devons tâcher à mieux pénétrer notre enseignement, le primaire et le secondaire, des choses du pays, à le remplir davantage de tous les souvenirs, de toutes les espérances, de toutes les ambitions, de toutes les réalités de notre histoire.*

*“Pour ce qui est de notre enseignement secondaire, il est dans quelques-unes de ses parties trop calqué sur l'enseignement secondaire français. Non pas, certes, qu'on lui puisse reprocher de faire une trop large place à l'étude des classiques anciens et modernes; mais il pourrait nous instruire d'une façon plus précise des multiples aspects de la vie canadienne, et, pour parler autrement, il pourrait faire une place plus large encore à l'étude de l'histoire de notre pays, de sa physionomie et de ses richesses, à l'intelligence de ses développements politiques, sociaux et littéraires. Il ne faut pas que nos écoliers apprennent l'histoire et la géographie comme s'ils étaient de petits Européens, et, dans l'Europe, de petits Français;*



ils les doivent plutôt étudier comme s'ils étaient de petits Américains, et, dans l'Amérique de petits Canadiens. Pourquoi seraient-ils capables d'en remonter à un lycéen de Paris sur je ne sais quel roi fainéant, ou sur le système orographique de la Forêt-Noire? Pourquoi vous pourraient-ils édifier sur quelque Pharaon dont il ne reste pas même une momie, s'ils n'ont vraiment que des lumières trop confuses sur le caractère et sur les transformations de notre vie coloniale, sur LaFontaine et Baldwin, sur l'histoire de nos cinquante dernières années, sur la nature et le progrès de notre civilisation et de nos institutions, sur la géographie physique et les ressources économiques de notre pays? Si en France, en Allemagne, en Angleterre, l'élève qui a fait son cours classique connaît avec quelques détails l'aspect et la vie de chaque province ou de chaque département, pourquoi nos élèves n'auraient-ils pas sur les différentes provinces du Canada et sur les différentes régions de notre province de Québec des notions aussi exactes et aussi complètes? Et qu'avons-nous donc à tant blâmer les Européens d'ignorer trop le Canada, si du moins ils ont cette sagesse que nous leur pourrions davantage emprunter, et qui est, en ces matières, de toujours commencer par bien étudier son propre pays. Le mal n'est pas que, étant Canadiens, nous sachions tant de choses sur l'Europe, sur l'Asie, sur l'Afrique et sur l'Océanie, mais que apprenant tant de choses sur tant de peuples et tant de pays, nous ne pouvons peut-être nous suffisamment appliquer à très bien connaître et notre peuple et notre pays." (Essais sur la littérature canadienne, pp. 368-371).

Nous ne croyons pas qu'il y ait intérêt à prolonger cette conversation. Mais si l'on y tient, nous y reviendrons.

Jacques BRASSIER.

## LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

### LA CONFÉRENCE ASSELIN

Nous avons annoncé, l'autre jour, l'heureuse nouvelle: quelques étudiants de l'Université de Montréal ont fondé un groupe d'action française. Ces jeunes gens ont voulu débiter par un coup de maître, qui fut la conférence de M. Olivar Asselin sur l'œuvre de l'abbé Groulx, conférence qui eut lieu, le 15 février, à la salle Saint-Sulpice. L'auditoire des grandes soirées se trouvait là. L'orchestre des étudiants s'était chargé de la partie musicale. Avec beaucoup d'esprit, M. Jean Bruchesi, E. E. D., présenta son groupe d'action française, et salua le conférencier. De l'avis de tous, M. Asselin donna ce soir-là, l'une des plus fortes études qu'il ait encore écrites. L'on peut entendre enfin une critique indépendante, libre de tous les clans, jugeant une œuvre objectivement. M. Antonio Perrault, président d'honneur de la soirée, félicita le conférencier. En somme, ce fut une revanche du bon sens et de la vérité sur la passion et l'esprit de coterie. Notre groupe d'étudiants aura contribué à clarifier l'atmosphère et laissé voir ce que l'on peut attendre d'une jeunesse intelligente et libre, déterminée à faire quelque chose. Nous espérons que la conférence de M. Asselin ainsi que l'allocation de M. Jean Bruchesi et celle de M. Antonio Perrault seront publiées bientôt.

### NOS PUBLICATIONS

*Notre Avenir politique* sera mis en vente vers la fin du mois. Ce sera un fort volume de près de 300 pages, avec une fort jolie couverture appropriée au titre de l'ouvrage. Nos amis savent combien nous tenons à la plus large diffusion de ce volume. C'est l'étude la plus grave, la plus nourrie de pensées qui ait jamais vu le jour sur l'avenir du Canada français. Si nous avons raison — et nous croyons avoir raison — il y a là l'idée centrale, la pensée cristallisante qui devra régir, sous peine de faillite ou de tâtonnements indéfinis, toutes les velléités de réveil, tous les efforts de reconstruction où nous nous épuisons depuis quelques années. Du reste, chaque jour vient confirmer nos prévisions: si nous ne savons prévenir les événements, les événements vont nous imposer brutalement de songer à notre avenir. L'Ouest canadien reste toujours une menace qui va grossissant. Que l'on lise attentivement cette



dépêche que publiait en sa première page, le *Morning Albertan* du 7 février dernier. Ce doit être notre droit de nous préparer à la sécession comme d'autres se donnent le droit de la faire.

### MEMBERS OF LEGISLATURE ADVOCATE SECESSION FROM CANADA BY WEST PROVINCES

---

RESOLUTION BEING PREPARED CALLING UPON FOUR PROVINCES TO  
TAKE ACTION LOOKING TO SEPARATION FROM EASTERN CANADA  
AND FORMING A NEW DOMINION

(Staff Correspondence)

Edmonton, Feb. 7.—There is a well defined and fairly well organized movement among certain members of the legislature in favor of introducing a motion favoring the secession of the four western provinces from the rest of Canada. No resolution has yet been introduced, but such a move is considered and a resolution may be introduced during the next few days.

The resolution is not in favor of secession from Britain but separation from Canada. The supporters of the policy look upon the proposed resolution as something which will show the people of the east the temper of the west. They complain that the west is not receiving the attention that it deserves and this will be an indication of the atmosphere. A similar resolution was placed before the Grain Growers at the Saskatoon convention.

There is no expectation that the resolution would carry, but it is considered possible that it might get the support of about a dozen members.

### LES TROIS LYRES.

Les *Trois lyres*, poèmes de madame Lamontagne-Beauregard seront également mis en vente, d'ici une quinzaine. On retrouvera là, cette même poésie si fraîche et si sereine où l'amour de la patrie canadienne s'exhale en des notes émouvantes et larges. Nous publierons aussi, d'ici quelques semaines, *Notre légende dorée*, du Frère Béatrix et veut être un nouveau roman canadien.

UNE GRANDE HISTOIRE DE L'ACADIE

Ce nous est un bonheur d'annoncer l'apparition d'une grande histoire complète de l'Acadie. Elle vient de paraître à Paris, chez Bossard, sous ce titre: *La tragédie d'un peuple, histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*. C'est un ouvrage en deux forts volumes de plus de 500 pages chacun, orné de 88 illustrations hors texte, 66 photographures, 22 cartes anciennes ou modernes, dont 7 spécialement dessinées. Cette histoire a pour auteur, M. Émile Lauvrière, docteur ès lettres, professeur agrégé au Lycée Louis-le-Grand. M. Lauvrière est un sincère et actif ami de notre pays. Il a consacré le meilleur de sa vie à l'histoire ou'il vient d'écrire. Les acadianisants nous diront bientôt ce qu'ils pensent de l'ouvrage. *L'Action française* en parlera prochainement comme il convient. Notons tout de suite que *La tragédie d'un peuple* est la première grande histoire complète de l'Acadie et que cette œuvre a sûrement pour auteur un remarquable écrivain et un très noble esprit.

REVUE ET PROPAGANDE

*L'Action française* de janvier s'est donc payé une toilette améliorée et plusieurs nous en ont dit leur satisfaction. Quelques abonnés nous ont même envoyé beaucoup plus que le prix régulier de l'abonnement; nous les en remercions. Il dépend de nos amis de faire en sorte que la revue aille toujours progressant. Que l'on nous trouve des abonnés nouveaux (les derniers mois nous en auront apporté 200, ce qui est un joli chiffre); puis que l'on veuille bien solder son abonnement. Nous n'épargnons rien ici pour que l'œuvre grandisse. A la fin de janvier notre directeur se rendait à Montmagny pour y parler de *l'Éducation du patriotisme au foyer*, puis, de là, au collège de Sainte-Anne-Lapocatière où il entretenait les élèves de l'œuvre même de *l'Action française*. Le 9 février, il reprenait le même sujet devant les élèves des classes supérieures du collège de Saint-Jean-sur-Richelieu. Le 19 il se rendait à Hull où, dans une conférence publique, il parlait encore de *l'Action française*. Donc, nous ne chômons point.

Jacques BRASSIER.



## LA RÉCLAME FRANÇAISE

Nous avons tous été témoin des efforts que la langue française a faits depuis dix ans pour prendre la place qui lui revient dans les domaines du commerce et de l'industrie. L'apathie des nôtres, réveillée par de nombreux articles de journaux, par des conférences, par des brochures et des conseils patriotiques, semble disparue pour faire place à une grande vigilance de la part des clients, et à un sincère désir de ne pas mécontenter le public canadien-français, de la part des manufacturiers et des marchands de gros de l'une ou l'autre des deux races qui habitent le pays.

Les fabricants et les agents de publicité ontariens, après avoir fait l'expérience des traductions qui leur sont fournies par leurs fameux bureaux internationaux qui excellent à leur fournir ce qu'ils croient être du "parisian french", se tournent maintenant du côté de la province de Québec. Qu'on me permette de signaler le fait que plusieurs maisons de Toronto s'adressent maintenant en français à leur clientèle ou font de la publicité française pour des fabricants et des marchands de l'Ontario faisant affaires avec la population du Québec. Or, ces compagnies diverses, ayant eu à subir nombre d'ennuis à cause des traductions qu'elles avaient fait faire chez elles, ont constaté que les traducteurs ontariens ou les Français "de France" n'ont pas le "real kick" quand il s'agit de parler aux Canadiens français. Aussi, ont-elles cru bon de faire faire à Montréal toutes leurs traductions et réclames en langue française. On constate avec plaisir que les chefs de publicité de nos grands magasins, de même que ceux des grands magasins anglais, continuent de nous fournir du bon français dans les colonnes d'annonces qu'ils publient dans nos journaux. Les mots "rug", "set", "overall", etc., semblent être disparus définitivement des articles-réclames, et c'est tant mieux.

Ce qu'il convient de signaler surtout aux lecteurs de *l'Action française*, c'est la publication d'un magnifique catalogue bilingue, modèle du genre, dû à l'initiative de la Maison Omer DeSerres (limitée), de Montréal. Il s'agit d'accessoires d'automobile.

Il y a longtemps que les chauffeurs et les amateurs d'automobile nous cornent les oreilles, non seulement avec leurs cornes d'automobile,

mais avec cette phrase par laquelle ils veulent excuser leur apathie et leur ignorance: "Il n'y a pas de mots français pour désigner les parties d'un automobile". À les entendre, on dirait que l'automobilisme n'a pas été et n'est pas encore une industrie tout aussi française qu'américaine, malgré les coups de tambour de Henry Ford !

Le catalogue DeSerres réduit cet argument à néant.

On y trouve des milliers d'articles tous affublés de noms français courts, élégants et autrement faciles à prononcer que ces mots fabuleux que nous fournit le charabia mi-anglais mi-français qu'on trouve dans la bouche des vulgaires automobilistes.

Ce catalogue est bien fait. Il est artistique. Les gravures qui sont au nombre de plus de 4,500, y sont placées avec goût. Une semblable publication a certainement coûté à la Maison Omer DeSerres plusieurs milliers de piastres. C'est un sacrifice qu'il faut savoir reconnaître, non par une placide admiration, mais par un encouragement efficace. Il ne faut pas que ceux qui font des sacrifices pour l'application d'un principe, pour l'accroissement de l'influence de leurs compatriotes, aillent faire panne sur le mur de l'indifférence.

Chaque fois que la Maison Omer DeSerres aura des imitateurs, soit parmi les hommes d'affaires anglais, soit parmi les nôtres, nous devons nous en réjouir. Ce sera un grand bienfait pour notre race. Ce sera de plus un bel exemple d'esprit civique, car c'est là reconnaître le droit des deux langues.

André LEMIRE.

---

Nous sommes obligés de renvoyer à notre prochaine livraison, un article du Père Archambault, s. j., qui aura pour titre: *Au pays de Montcalm* et un autre de M. Aegidius Fauteux, sur *Nos archives*.